

OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE MONTRÉAL

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. CLAUDE CORBO, président
 M. CLAUDE FABIEN, commissaire
 Mme MYRNA E. LASHLEY, commissaire

CONSULTATION PUBLIQUE

**PROPOSITION DE CHARTE MONTRÉLAISE
DES DROITS ET RESPONSABILITÉS**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 4

Séance tenue le 13 avril, 19 h
Centre communautaire Sarto-Desnoyers
1335, chemin du Bord du Lac
Dorval

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 13 AVRIL 2004 1
MOT DU PRÉSIDENT 1

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

GRUPE D'ARCHIVISTES DE LA RÉGION DE MONTRÉAL :
DENYS CHOUINARD 1

MOUVEMENT DES PERSONNES D'ABORD
COMITÉ RÉGIONAL DES ASSOCIATIONS POUR LA DÉFICIENCE INTELLECTUELLE :
THÉRÈSE COLIN, DANIELLE GAUDET, DENIS BEAULIEU, STÉPHANIE MARENGER..... 10

COALITION POUR LES ALTERNATIVES AUX PESTICIDES :
MICHEL GAUDET 28

GREEN COALITION :
DAVID FLETCHER..... 32

GAÉTAN MONTMINY 53

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT:

5 Mesdames et messieurs, bonsoir!

Je vous souhaite la bienvenue à cette deuxième partie de la consultation publique de l'Office de consultation publique de Montréal sur le projet de Charte montréalaise des droits et responsabilités.

10

Je m'appelle Claude Corbo et je suis commissaire à temps partiel de l'Office de consultation publique de Montréal. À ma gauche, le docteur Myrna Lashley et, à ma droite, maître Claude Fabien qui agissent comme commissaires à temps partiel.

15

Alors, nous sommes prêts à entendre le premier groupe qui s'est inscrit pour ce soir, en l'occurrence le Groupe d'archivistes de la région de Montréal représenté par monsieur Denys Chouinard.

20

Alors, monsieur Chouinard, je vous invite à prendre place à la table. En principe, nous accordons dix minutes à chaque intervenant et nous nous réservons une période de questions de dix minutes, mais vu l'affluence ce soir, si vous débordez vos dix minutes, nous ne vous en tiendrons pas rigueur.

M. DENYS CHOUINARD :

25

Merci, Monsieur le Président. De toute façon, ça n'est pas mon intention de déborder mais, effectivement, on ne sent pas une pression derrière soi.

30

Au nom du Groupe d'archivistes de la région de Montréal, madame Lashley, monsieur Fabien et monsieur Corbo, nous vous remercions de bien vouloir nous entendre sur cette question fort importante du projet de Charte montréalaise des droits et responsabilités. À l'origine, il était prévu que ma collègue de l'Université de Montréal, Diane Baillargeon, archiviste là-bas, allait faire la présentation au nom du Groupe d'archivistes de la région de Montréal. Des raisons personnelles l'ont empêchée d'être ici ce soir. C'est pourquoi c'est moi qui ferai la présentation au nom de Groupe d'archivistes de la région de Montréal dont je suis le président.

35

L'INTERVENANT FAIT LECTURE DU MÉMOIRE

40

C'est ainsi que les membres du GARM assurent la conservation et la diffusion de millions de fonds d'archives dont voici seulement quelques exemples pour donner un certain aperçu:

- À l'École des hautes études commerciales, le fonds de l'ancien magasin Dupuis Frères;
- À l'Université Concordia, le fonds du YMCA;
- À la Bibliothèque nationale du Québec, le fonds de l'écrivain Gaston Miron;

- 45 - À la Ville de Montréal, le fonds de l'ancien maire Jean Drapeau;
- À l'Université de Montréal, le fonds de l'écrivaine et conjointe de Jacques Parizeau, madame Alice Parizeau;
- À l'UQAM, le fonds de la Palestre nationale;
- Au Congrès juif canadien, le fonds de la sénatrice Sheila Finestone;
50 - Au Centre canadien d'architecture, le fonds de l'architecte Ernest Cormier;
- Un autre architecte, Moshe Safdie à l'Université McGill;
- Le fonds Jacques Parizeau aux Archives nationales du Québec à Montréal;
- Le fonds André Laurendeau au Centre de recherche Lionel-Groulx.

55 Donc, juste quelques exemples pour donner quand même l'étendue et l'importance également de ces fonds d'archives. Au total, on parle ... et ça n'est pas dans le mémoire, ce sont des statistiques que nous avons compilées après avoir fait parvenir le texte à l'Office; ce sont des données que nous pourrions communiquer par la suite. Au total, on parle de 6 200 fonds et collections représentant quelque 13 kilomètres linéaires d'archives privées textuelles.

60 Pour leur part, à l'intérieur de ça, la Ville de Montréal et ses arrondissements sont gardiens de quelque 450 fonds d'archives mesurant 4 kilomètres linéaires. C'est l'équivalent de 13 000 boîtes de documents standards 1 pied cube.

65 **L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DU MÉMOIRE**

LE PRÉSIDENT :

70 Merci, monsieur Chouinard de cette présentation. Je vais inviter mes collègues à vous adresser des questions, s'il en est.

Docteure Lashley?

Mme MYRNA E. LASHLEY, commissaire :

75 C'était très, très clair. J'ai rien à ajouter ou bien à demander.

LE PRÉSIDENT :

80 Maître Fabien?

M. CLAUDE FABIEN, commissaire :

85 Écoutez, malgré sa noble devise, la société québécoise est une société (inaudible) amnésique. Alors, je trouve que votre contribution à notre réflexion est certainement précieuse.

Maintenant, je me suis posé la question si notre Commission était équipée pour rentrer dans un débat scientifique ou sémantique sur le sens et la portée des mots. J'aurais cru

naïvement et à première vue que les termes qui sont déjà là à 17 a), le patrimoine culturel, historique, scientifique -- enfin, que les mots *culturel+ et *historique+ auraient été suffisants pour couvrir la notion d'archives, notamment le mot *histoire+, historique.

Qu'est-ce qui vous amène à penser que ce n'est pas couvert, et puis que ça prend nécessairement un terme additionnel?

M. DENYS CHOUINARD :

Lorsqu'on parle de patrimoine culturel, scientifique, architectural et naturel, quand on parle de patrimoine, à nos yeux, on se réfère forcément à l'histoire. Lorsqu'on parle du patrimoine architectural, c'est qu'on parle de tous ces bâtiments qui ont une histoire.

Alors, le mot *historique+, à notre sens, s'applique à tous les autres patrimoines qui sont là et à tous les patrimoines dont il est question à l'intérieur de cet article-là. Mais il est général et il manque, à notre sens, de spécificité.

Et très souvent, même avec des gens cultivés, lorsqu'on parle de patrimoine, les gens pensent au patrimoine bâti. Ça leur vient spontanément à l'esprit. Et le patrimoine archivistique, compte tenu qu'il est tellement discret, lui est oublié carrément.

Et les archivistes qui sont à l'oeuvre au Québec comme moi depuis 20, 25 ans, certains 30, 35 ans, ont toujours été confrontés à cette réalité, à savoir que le patrimoine archivistique, c'en est un qui est oublié, qui est mis de côté. Et on fait donc cette démarche pour être certains que ce ne sera pas oublié et qu'on pourra par la suite, une fois que ce sera bien inscrit dans la charte, on pourra tabler sur toute une série d'interventions de la part des archivistes en se référant au fait qu'on a inscrit nommément les archives à l'intérieur de la charte.

M. CLAUDE FABIEN, commissaire :

Très bien. Ça répond, ça va.

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur Chouinard, de la présentation de ce mémoire. Les archives sont une affaire qui m'intéresse personnellement. Il s'adonne que ma mère a travaillé pendant plusieurs années aux archives de la province de Québec. Donc, j'ai contracté le virus jeune. Mais je voudrais tout de même vous poser deux ou trois questions à partir de votre mémoire.

D'une part, existe-il des dispositions législatives au Québec qui s'appliquent à la Ville de Montréal et, par extension, à ses arrondissements en matière d'archives? Et en substance, ça dit quoi? Ça crée des obligations de conservation d'archives?

M. DENYS CHOUINARD :

135 Oui. Alors, la Loi sur les archives de 1983 s'applique à l'ensemble des organismes publics sur le territoire québécois, y inclus les municipalités. Et les municipalités sont donc tenues, en vertu de la Loi sur les archives, de voir à la bonne gestion de leurs documents actifs, semi-actifs et historiques, et à faire en sorte d'assurer la conservation de ces documents-là et de les mettre à la disposition de l'ensemble de la population. Alors, la Loi sur les archives à ce chapitre est très clair.

140 **LE PRÉSIDENT :**

145 Alors, si la Loi sur les archives est très claire en ce qui concerne la conservation et la mise à la disposition du public des archives municipales, pourquoi faudrait-il en parler de façon si élaborée dans la Charte montréalaise?

150 Je vous pose la question. Je ne suis pas en soi hostile à l'idée, sauf que la charte risque de devenir un document extrêmement long et extrêmement complexe où on dit beaucoup de choses qui semblent être dites parfois ailleurs. Donc, pourquoi est-ce qu'il faut intervenir aussi dans la charte, le projet de charte, compte tenu de l'existence de la loi?

M. DENYS CHOUINARD :

155 Alors, ce qui sourit particulièrement aux archivistes dans ce cas-ci, c'est que la Ville se donne une charte et aura également une politique de la culture et une politique du patrimoine. Dans les trois cas, la Ville affirme ses valeurs, ses intentions, ses programmes à l'égard d'une série de choses et, pour nous, c'est politiquement extrêmement important de voir une institution aussi importante que la Ville de Montréal faire une telle démarche, parce qu'on pourra s'y raccrocher par la suite.

160 C'est sûr que la Loi sur les archives, on s'y référera constamment mais, là, il y a plus. Il y a une volonté de l'ensemble du monde politique montréalais et des citoyens pour faire en sorte qu'on aille plus loin qu'une application stricte de la loi.

165 **LE PRÉSIDENT :**

En matière d'accès aux archives, la loi provinciale dit quoi?

M. DENYS CHOUINARD :

170 Alors, la loi dit ... non pas la Loi sur les archives, mais la Loi d'accès à l'information qui date de 1982, elle, elle dit que, pour tous les organismes publics, à nouveau, on doit donner accès aux documents, à l'exception des renseignements nominatifs qui se trouvent à l'intérieur de ces documents-là.

Donc, à nouveau, les documents actifs, semi-actifs ou historiques à des municipalités doivent être communiqués à ceux et celles qui le demandent.

LE PRÉSIDENT :

180

D'accord.

Allez-y, docteur Lashley.

185

Mme MYRNA E. LASHLEY, commissaire :

190

Si le mot *archives+ ou *archivistique+ est implanté dans la charte, comment ça va aider les gens des communautés culturelles? Je pose cette question, parce que plusieurs ont dit: *C'est comme la Ville ou bien la province pense que les gens de la communauté culturelle n'étaient pas ici au commencement.+ Jusqu'à maintenant, je ne sais pas comment les archivistes ont aidé des gens qui viennent des communautés culturelles pour prendre leur propre place dans la communauté.

195

Et je pose la question: est-ce que ça va aider les gens avec leurs histoires, leur place dans la société?

M. DENYS CHOUINARD :

200

Alors, pour les communautés culturelles, puisque vous m'amenez sur ce terrain, vous voyez, déjà il y a un travail considérable qui a été fait. Je prends, par exemple, mes collègues de l'Université Concordia qui ont porté une attention toute particulière aux archives de la communauté noire via leurs activités dans le monde du jazz. Alors donc, ils ont encouragé déjà les gens de la communauté noire à donner de leurs archives et il y en a.

205

Mais il y a beaucoup plus à faire encore. Le nombre de fonds d'archives de communautés culturelles n'est pas suffisamment important par rapport à tout ce qui peut exister et il faut multiplier les incitatifs.

210

Alors, je répondais à monsieur Corbo tout à l'heure que la Loi sur les archives impose finalement aux organismes publics à s'occuper de leurs archives et à y donner accès. Bon! Ça va pour les organismes publics. Mais lorsqu'on parle des personnes morales ou des individus qui ne sont pas des organismes publics, alors, là, il n'y a pas de loi qui les oblige à déposer leurs archives. Ils peuvent les garder et en disposer comme ils le veulent.

215

Une Charte montréalaise comme celle-ci expliquée, mentionnée devant les communautés culturelles, je pense que ça devrait leur donner un très bon signal à l'effet qu'une institution comme la Ville de Montréal et d'autres, comme les services d'archives du GARM, sont prêts à accueillir ces archives-là, et ils seraient prêts à en accueillir encore plus que maintenant. Mais sans une inscription de l'archivistique dans la Charte montréalaise, on n'a pas un levier aussi

220 important à ce moment-là. Je ne peux pas vous le garantir, mais je pense qu'on pourrait se donner un meilleur outil encore.

LE PRÉSIDENT :

225 Permettez-moi une autre question, monsieur Chouinard. À l'heure actuelle à la Ville de Montréal, existe-il un règlement sur les archives de la Ville?

M. DENYS CHOUINARD :

230 Non, il n'y a pas de règlement sur les archives de la Ville.

LE PRÉSIDENT :

Il existe un service d'archives?

235

M. DENYS CHOUINARD :

C'est ça.

240 **LE PRÉSIDENT :**

Il existe des procédures de dépôt, d'archivage, de conservation des documents?

M. DENYS CHOUINARD :

245

Oui.

LE PRÉSIDENT :

250 Il n'existe pas de règlement d'ensemble?

M. DENYS CHOUINARD :

255 Alors, il existe un calendrier des règles de conservation qui vise l'ensemble des documents produits par toutes les unités à la Ville. Et dans tous les services municipaux, on est tenus de respecter ce calendrier de règles de conservation, donc, de procéder à des éliminations ou à des transferts au semi-actif ou aux archives tel que mentionné dans le calendrier de conservation.

260 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Fabien?

M. CLAUDE FABIEN, commissaire :

265

Juste pour mon édification, est-ce que la Ville considère qu'elle a des obligations envers des personnes qui voudraient faire dépôt d'archives entre ses mains ou bien est-ce que ses obligations légales se limitent simplement aux documents qu'elle génère elle-même?

270

Je m'explique. Si, par exemple, une église, une certaine dénomination religieuse, qui aurait un fonds d'archives intéressant mais conservé dans des mauvaises conditions, avec un personnel insuffisant, s'il voulait en faire dépôt entre les mains de la Ville, je ne sais pas, moi, parce qu'elle considérerait que c'est associé de façon assez étroite à l'histoire de la ville de Montréal, est-ce que la Ville accueillerait ou serait tenue de l'accueillir ou, au contraire, dirait:

275

*C'est absolument pas dans mon mandat+?

M. DENYS CHOUINARD :

La Ville n'est pas tenue.

280

M. CLAUDE FABIEN, commissaire :

Non?

285

M. DENYS CHOUINARD :

La Ville n'est pas tenue et elle n'a pas cette obligation. En vertu de la Loi sur les archives, elle a l'obligation de s'occuper de ses documents.

290

M. CLAUDE FABIEN, commissaire :

À elle?

M. DENYS CHOUINARD :

295

À elle.

M. CLAUDE FABIEN, commissaire :

300

Oui.

M. DENYS CHOUINARD :

Mais pas des documents des autres.

305

M. CLAUDE FABIEN, commissaire :

Et qui recueille ces morceaux d'histoire montréalaise?

310 **M. DENYS CHOUINARD :**

Voilà! Alors, les membres du Groupe d'archivistes de la région de Montréal se sont partagé des zones d'excellence en acquisition de documents. Alors, par exemple, à la Bibliothèque Nationale du Québec, les archives littéraires vont trouver là un aboutissement tout à fait naturel.

315

À la limite, si on ne trouve aucun endroit, les Archives nationales du Québec à Montréal, qui font partie également du Groupe d'archivistes de la région de Montréal, eux, en dernier recours, vont recevoir les archives. Ça, c'est certain.

320

D'autre part, sans avoir de règlement, la section des archives de la Ville de Montréal a proposé une politique d'acquisition d'archives privées à la Ville. En d'autres mots, on a dit: *À la Ville, pour les archives qui ne sont pas de l'institution, qui viennent de l'extérieur de l'institution, qu'est-ce qu'on est prêts à prendre?+ Alors, de notre côté, on a dit: *Nous sommes prêts à prendre tout ce qui serait complémentaire de l'administration municipale.+

325

Alors, par exemple, je vous ai parlé tout à l'heure du fonds Jean-Drapeau. Les archives de Jean Drapeau appartiennent à la famille de monsieur Drapeau; ça n'appartient pas à la Ville de Montréal. Alors, s'ils veulent bien nous les confier, bien, nous, on est prêts à les prendre, précisément en vertu de notre politique d'acquisition.

330

Donc, chaque service d'archives comme ça à Montréal s'est donné une politique d'acquisition d'archives privées pour faire en sorte que ce patrimoine, qui n'est pas visé par la Loi sur les archives, puisse trouver un aboutissement. Et, jusqu'à maintenant, ça fonctionne, mais c'est insuffisant. Et comme je vous disais tout à l'heure, un levier comme la Charte montréalaise des droits et responsabilités nous donnerait un très grand coup de main.

335

LE PRÉSIDENT :

Mais je vous avoue mon étonnement qu'un organisme, qui existe depuis aussi longtemps que la Ville de Montréal - ça remonte quand même aux années 1830 la première charte - qu'il ne se soit pas doté d'un règlement général constituant aussi une politique à l'égard de ses archives. C'est mon étonnement.

340

Quand je regarde les différentes suggestions que vous faites, je m'accroche un peu ou je m'arrête plus longuement au point 6 par lequel vous suggérez d'ajouter un alinéa supplémentaire à l'article 17 où, là, on va dans un encouragement *urbi et orbi* pour les partenaires privés ou les détenteurs privés d'archives, mais là, on a l'impression que ça étire un peu.

345

350 Est-ce que c'est absolument indispensable? Parce qu'il y a des incitatifs pour les gens qui
veulent faire cession de leur fonds d'archives à ma connaissance. S'ils font affaires avec des
organismes autorisés à émettre des reçus pour fins de dons, ils peuvent obtenir des gratifications
fiscales.

355 **M. DENYS CHOUINARD :**

Oui, effectivement. Et les archivistes ne se privent pas pour utiliser ces incitations.
Maintenant, ce qu'il y a derrière cette phrase-là, c'est l'idée suivante. La Ville de Montréal dispose
de moyens considérables pour faire une publicité que l'ensemble des services d'archives du
360 GARM dont je vous parle n'ont pas. Les archivistes n'ont pas ces moyens-là alors que la Ville,
elle, pourrait lancer régulièrement ce genre d'appel en disant non pas que tout pourrait être
accueilli, c'est bien évident, mais dire qu'il existe des portes auxquelles vous pouvez frapper si
vous pensez que vous avez un patrimoine archivistique important, et il y a quelqu'un qui
éventuellement en prendrait charge.

365

LE PRÉSIDENT :

Bien. Une dernière question. Vous avez évoqué tantôt la politique du patrimoine qui est
en gestation, de même que la politique culturelle. La politique culturelle ne me semble pas se
370 préoccuper beaucoup, beaucoup d'archives. Mais qu'est-ce que dit en substance la politique ou
le projet de politique du patrimoine sur la question des archives? Est-ce que c'est traité?

M. DENYS CHOUINARD :

375 Oui, ça a été abordé. Écoutez, on a fait une présentation au groupe de madame
Chambers pour lui proposer que le GARM soit un partenaire de la Ville pour faire en sorte que,
éventuellement, il y ait des archives qui soient dirigées vers différentes portes, comme je vous
l'expliquais tout à l'heure. Alors, cette proposition-là a été retenue et elle est inscrite nommément
dans l'énoncé d'orientation de la politique du patrimoine.

380

LE PRÉSIDENT :

Bien. Monsieur Chouinard, nous vous remercions de cette présentation claire, précise,
qui donne matière à réflexion.

385

M. DENYS CHOUINARD :

Merci beaucoup. Merci.

390 **LE PRÉSIDENT :**

J'invite maintenant le Mouvement des personnes d'abord, fondé par monsieur Denis Beaulieu, accompagné de madame Stéphanie Marenger à prendre place et à nous faire part de leurs commentaires. Je prends la liberté de vous signaler que les présentations font l'objet d'un enregistrement sonore. Merci.

395

M. DENIS BEAULIEU :

Merci beaucoup.

400

Mme THÉRÈSE COLIN :

Si ça ne vous ennuie pas, on va prendre une petite liberté par rapport à votre emploi du temps. Vous avez indiqué là le Mouvement des personnes d'abord et, à sa suite, le Comité régional des associations pour la déficience intellectuelle.

405

LE PRÉSIDENT :

Oui, vous avez raison. Je m'excuse de ne pas l'avoir mentionné.

410

Mme THÉRÈSE COLIN :

Non, mais c'est parce que vous ne savez pas qu'on voulait un peu s'organiser. Les personnes du Mouvement des personnes d'abord sont des personnes qui ont une déficience intellectuelle, c'est pourquoi nous les accompagnons aussi. Et le Mouvement des personnes d'abord est membre du Comité régional des associations pour la déficience intellectuelle.

415

Ça fait que ce qu'on a prévu, si ça ne vous ennuie pas, c'est de mettre en pratique la charte. Ça fait qu'on vous propose un accommodement qu'on estime raisonnable, si vous aussi. C'est qu'eux vont pratiquer par témoignage, parce qu'ils ne peuvent pas vous tenir un discours organisé.

420

LE PRÉSIDENT :

425

Oui.

Mme THÉRÈSE COLIN :

La présidente du CRADI pratiquera de la même façon et puis, moi, je terminerai par des explications un peu plus théoriques, si ça ne vous ennuie pas.

430

LE PRÉSIDENT :

Pas de problème.

435

Mme THÉRÈSE COLIN :

On pourrait faire comme ça, ce qui leur permet de participer.

440

LE PRÉSIDENT :

Nous allons vous écouter avec le plus grand intérêt.

Mme THÉRÈSE COLIN :

445

Dans un premier temps, je pense que leur témoignage va porter au tour de l'élément de discrimination. Ça fait que Denis ...

LE PRÉSIDENT :

450

Il serait bon de bien identifier les personnes, puisque la présentation est enregistrée, donc pour fins de citations éventuelles.

Mme THÉRÈSE COLIN :

455

Donc, Denis va vous présenter deux témoignages et Stéphanie aussi, O.K.?

LE PRÉSIDENT :

460

Alors, monsieur Beaulieu?

Mme THÉRÈSE COLIN :

465

Donc, Denis, tu vas donner ton nom, puis tu donnes tes deux témoignages.

M. DENIS BEAULIEU :

470

O.K., mon nom. Mon nom, c'est Denis Beaulieu du Mouvement des personnes d'abord de Montréal, ça fait longtemps. (inaudible) c'est quand j'ai fait application au magasin (inaudible) il prenait ma feuille d'application, la mettait de côté. J'avais pas de nouvelles, ça fait un mois, deux mois, trois mois. Eux autres, ils avaient une pile. Ma feuille d'emploi, ils avaient mis ça aux vidanges.

475 Quand j'ai vu ça, j'ai parlé à mon agent pour le travail. Là, ils ont fait une plainte pourquoi
qu'ils avaient fait ça pour moi. Là, ils sont allés voir le gérant. Eux autres ont parlé au gérant
(inaudible) engagé, O.K.?

480 L'autre point, quand j'allais chez Jean Coutu, chez Métro, et caetera, des choses de
même, quand j'allais prendre quelque chose dans mes mains, il y a toujours quelqu'un pour
checker, une personne responsable qui s'occupe du monde pour pas voler de la marchandise
dans le magasin, il y avait toujours quelqu'un en arrière de mon dos.

485 Moi, j'ai fait une plainte à la pharmacie. J'ai dit: *Dis à ton gars, la personne pour
checker le monde pour pas voler la marchandise, moi, je suis pas voleur. Dis-y d'arrêter de me
checker. J'haïs ça.+ C'est mon point.

LE PRÉSIDENT :

490 Merci, monsieur.

Mme STÉPHANIE MARENGER :

495 Mon nom est Stéphanie Marenger. Donc, moi, je suis membre du Mouvement. Puis
dans la rue, j'ai déjà été poursuivie par un homme d'un certain âge, puis pour être en sécurité, je
me suis réfugiée dans un dépanneur et j'ai appelé la police.

500 Et l'autre point que je voudrais apporter aussi, c'est que dans une bijouterie que j'ai été
cette semaine, il y a une personne ... dès que je suis entrée, j'ai pas mis les pieds dans la place
que, déjà, il y avait quelqu'un qui me disait qu'est-ce que je voulais avoir.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

505 **Mme DANIELLE GAUDET :**

Alors, mon nom est Danielle Gaudet, je suis présidente du CRADI, et je suis aussi parent
de deux personnes qui ont une déficience intellectuelle et une déficience physique.

510 Et j'accompagne aussi une personne qui a une déficience; on fait l'épicerie à toutes les
semaines. Et ça fait, dernièrement, deux fois qu'il se fait accoster dans le stationnement, il se fait
demander: *Qu'est-ce que tu fais en fin de semaine?+ Il a eu quand même la présence d'esprit
de répondre qu'il était avec sa femme, mais qu'il voulait? Qu'est-ce que la personne voulait? Je
ne le sais pas. Pendant qu'il était parti porter le panier, il s'est fait demander ça. Et tout en faisant
515 l'épicerie, il s'est fait traiter d'innocent à propos de rien. Il faisait ses choses, puis la personne l'a
regardé et puis il a trouvé qu'il avait l'air innocent.

520 Et si, aussi, on parle des logements sociaux, c'est très difficile pour ces personnes-là d'en trouver, puis comme pour plusieurs personnes d'ailleurs aussi. Il y a des listes d'attente. Et souvent, ils vont peut-être passer même en dernier.

525 Et quand on a des enfants qui ont des problèmes de ... souvent, c'est associé avec des problèmes de comportement. Alors, des fois, il peut y avoir des cris, il peut y avoir des coups dans les murs. Ça fait que c'est pas toujours facile de se trouver des logements en tant que parents. À ce moment-là, il y en a, s'ils sont capables financièrement, qui peuvent peut-être devenir propriétaires mais, encore là, c'est pas toujours facile parce que, si tu as des locataires, c'est eux autres qui peuvent se plaindre.

530 Et je voulais aussi vous parler des loisirs. Quand on a des enfants qui ont une déficience physique et intellectuelle, il y a à peu près rien pour eux autres. On ne peut pas les intégrer nulle part. On ne peut pas les intégrer en déficience physique, parce qu'ils ont un handicap intellectuel, ils ne peuvent pas suivre. On ne peut pas les intégrer avec ceux qui ont une déficience intellectuelle parce que, eux autres, ils ont une déficience physique; alors, encore là, ils ne peuvent pas suivre. Soit que les activités se passent au troisième étage, ils sortent avec l'autobus et le métro. Alors, ils ne peuvent pas y aller. Ça fait qu'ils sont confinés à la maison à ne pas faire grand-chose. Et puis on essaie de trouver, des fois, des accompagnateurs, mais c'est pas gratuit, ça non plus.

540 Alors, c'est mon témoignage.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

545 **Mme THÉRÈSE COLIN :**

550 Ça fait que, donc, vous avez vu qu'on est partis de faits de la vie quotidienne qui arrivent régulièrement dans notre milieu finalement pour pouvoir se situer par rapport à la proposition de charte.

Moi, je vais y aller un petit peu plus théoriquement pour ramasser ça d'ailleurs dans l'avis qui vous a été communiqué.

555 Le premier élément qu'on voulait vous signaler, c'est que, nous, on trouve l'idée d'avoir une Charte des droits et responsabilités une idée intéressante. On sait que, souvent, on dit: *Des chartes, c'est des vœux pieux. C'est des grands principes qui ne sont jamais appliqués.+ C'est vrai aussi. Puis on sait que toutes les déclarations universelles ont été des pas de plus et on se dit: si la Ville de Montréal adopte des choses comme ça, on peut supposer que le personnel va être plus ouvert, va être plus attentif à certains éléments que les citoyens aussi ... ça fait une
560 ambiance de vie qui est différente. Donc, nous, on encourage ça. Si imparfait puisse être l'instrument, pour nous, c'est vraiment un pas de plus.

565 Au niveau des principes qui sont avancés dans l'introduction de la charte, on trouve ça très intéressant, c'est des principes qui nous rejoignent beaucoup, tout ce qui est respect de la dignité, tout ce qui est contre la discrimination, l'exclusion, ce qui est pour la participation. Puis soit dit en passant, la participation sociale, c'est le mot de la politique en déficience intellectuelle. Le sentiment d'appartenance, c'est très important pour les personnes qui ont une déficience intellectuelle de se sentir membres d'une communauté.

570 Donc, tout ce qui est avancé, c'est des choses qui nous rejoignent beaucoup. Donc, nous, on va encourager ça évidemment.

575 Je voudrais amener trois éléments qui, pour nous, sont des éléments essentiels. Plutôt que d'aller dans le détail de la formulation de la charte, on vous a donné dans la vie des propositions de changements, mais je n'irai pas là-dedans pour l'instant pour l'exposé. J'irai plus sur trois idées principales.

580 La première idée, c'est la discrimination. Nous autres, c'est très, très important. Les personnes qui ont une déficience intellectuelle vivent énormément de discrimination, parce que je pense qu'elles représentent ce que la plupart des personnes dans une société ne voudraient pas être. Et, donc, je pense que c'est des choses qui sont très ... c'est très difficile à porter quand on a une déficience intellectuelle. Et toutes les personnes qui ont une déficience intellectuelle, même celles qui ont une déficience assez sévère, ressentent la discrimination.

585 Ça se sent. Il n'y a pas besoin de comprendre pour sentir. Et ça, je pense que la plupart des gens ne le savent pas assez. Donc, ils sont extrêmement directs avec les personnes, genre *innocent+ et compagnie. C'est des choses qui sortent comme ça, que je pense qu'il n'y a pas grand-monde qui pourrait sortir à d'autres personnes d'une façon aussi directe et peu voilée.

590 On a cru comprendre dans la charte que, pour vous, vous éliminez toutes sortes de discrimination, donc la discrimination reliée aux incapacités. Sauf que je dirais que c'est peut-être la seule discrimination que vous n'avez pas nommément citée dans la charte. Nous, on imaginait que c'était à cause de la formulation que vous avez utilisée mais, pour nous, c'est un peu dérangent parce que, tant que les choses ne sont pas nommées, elles sont oubliées. Et le risque, c'est qu'on oublie la discrimination reliée aux incapacités, qui n'est nulle part nommée.

600 Donc, ça, c'est le premier élément et, pour nous, il est fondamental, parce que c'est la première chose que les gens reçoivent dans leur vie et c'est autour de ça qu'ils structurent leur personnalité, autour du rejet. Donc, je crois qu'il faut y être particulièrement attentif.

605 Le deuxième élément, c'est tout ce qu'on a appelé l'accessibilité universelle. Ça a été peut-être plus développé par nos collègues en déficience physique, parce qu'on pense toujours à accessibilité architecturale. Nous autres, on va aller dans l'accessibilité de la communication et l'accessibilité aux services.

Donc, pour nous, on veut une accessibilité universelle, c'est-à-dire finalement que les services, les informations et, je dirais aussi, les bâtis parce que, pour nous, c'est important, soient faits de façon à fonctionner pour tout le monde, dont les personnes qui ont une déficience intellectuelle, les concevoir comme ça d'emblée.

610

Donc, évidemment, au niveau de l'information, les personnes qui ont une déficience intellectuelle ont besoin d'information comme les autres, soit orale, soit écrite, parce que plusieurs personnes savent lire, plus ou moins. Donc, ça prend une communication simplifiée, adaptée.

615

Puis l'accessibilité aux services, bien, un peu comme vous disait Danielle tout à l'heure, quand il y a des services qui sont accessibles, ce qui est assez rare, ils sont en général de façon marginalisée. On va mettre les personnes ailleurs. On les prend plus ou moins ou on ne les prend pas du tout, mais c'est rare qu'elles soient introduites dans les mêmes services que les autres. Donc, pour nous aussi, c'est une demande.

620

Puis le troisième élément, c'est l'adaptation. Alors, il va sans dire que et l'accessibilité et l'adaptation sont deux éléments indispensables pour empêcher la discrimination. Généralement, par rapport aux autres discriminations, c'est des questions d'attitude. Nous autres, c'est une question d'attitude évidemment, mais il y a ces deux éléments-là en plus.

625

Donc, l'autre élément, c'est l'adaptation. C'est sûr que pour que, à un moment donné, une personne puisse profiter des services, les services doivent être adaptés. Donc, Danielle tout à l'heure vous a parlé entre autres du logement. Pour nous, c'est une question. Effectivement, il y aurait une nécessité d'avoir une attention particulière à l'accommodement qui est le nôtre, c'est-à-dire finalement c'est l'insonorisation. Assez souvent, c'est modifier ou adapter les critères de sélection, c'est des éléments comme ça, qui ne sont pas les éléments auxquels on pense habituellement mais qui, pour nous, sont nécessaires.

630

Vous parlez d'accommodement raisonnable. Je pense que c'est raisonnable. Il y a des façons d'ajuster ça. Il y a des partenaires qui peuvent aider la Ville aussi à faire les ajustements qui sont nécessaires. Pour nous, c'est essentiel. L'accommodement raisonnable, c'est une notion à laquelle, nous, on s'accroche.

635

Et puis pour terminer, je parlerais de l'accommodation aussi au niveau de la responsabilité, parce que la Charte de Montréal introduit l'élément responsabilités en même temps que l'élément droits, ce qui est, en tout cas selon moi, assez nouveau dans les chartes de droits. On n'a pas nécessairement charte des droits et responsabilités.

640

Donc, il va de soi à mon avis qu'il va falloir regarder la question de la responsabilité d'une façon flexible, puisque les personnes qui ont une déficience intellectuelle ne peuvent pas nécessairement tout comprendre ou agir de... tout ce qu'on leur demande, en fait. Donc, il y a besoin effectivement aussi d'une adaptation. Mais on n'est pas pour dire non plus que les personnes qui ont une déficience intellectuelle sont des personnes irresponsables. Elles savent

645

650 très bien... quand on parle avec Denis et Stéphanie, ils savent très bien ce qu'ils peuvent faire et ne pas faire. C'est des choses qui s'apprennent. Mais, évidemment, il y a une limite aussi à ce qui est faisable.

655 Puis souvent, quand la communication commence mal et sur un mode discriminatoire, bien, évidemment, tout dysfonctionne après. Donc, c'est important de ne pas analyser le geste qu'a posé une personne qui a une déficience intellectuelle d'une façon froide, sans essayer de comprendre comment est-ce qu'elle est arrivé à ce type de comportement. Voilà.

660 Puis on voulait aussi vous dire que ce qui va permettre l'application en fait de la charte, c'est-à-dire l'ombudsman, nous aussi, ça nous paraît quelque chose d'intéressant pour faire appliquer la charte d'une part. Puis on dit qu'une personne humaine qui va l'appliquer pourrait être capable aussi de comprendre ce qu'il se passe dans la vie des personnes qui ont une déficience intellectuelle.

665 Donc, c'est intéressant aussi, premièrement, que cette personne soit là mais, deuxièmement aussi, qu'elle soit formée par rapport aux préoccupations que, nous, on pourrait avoir. Ça fait que je brosserais ça comme ça pour l'instant, puis on serait prêts à répondre à vos questions.

670 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, mesdames. Merci, monsieur. Juste une petite remarque si vous permettez, madame Colin. Le projet de charte est un projet de la Ville de Montréal mais, nous, les trois commissaires qui vous écoutons ce soir, ne sommes pas les auteurs du projet, nous n'en sommes pas les défenseurs. Nous sommes au contraire vos défenseurs en un sens: nous vous écoutons et nous avons comme mandat de faire parvenir vos préoccupations à la Ville.

Bien. Alors, je vais demander à mes collègues s'ils ont des questions. Docteure Lashley?

680 **Mme MYRNA E. LASHLEY, commissaire :**

Oui. Merci beaucoup, madame. J'en ai trois. La première...

(texte manquant, changement de côté A à B de la cassette 1)

685

Mme THÉRÈSE COLIN :

690 ... ça a été développé à partir de l'accessibilité architecturale. Et l'idée, comme je vous disais tout à l'heure, c'est de faire en sorte que n'importe quel bâti soit accessible à tout le monde, que ce soit une personne âgée, une personne ordinaire, une mère avec une poussette, et caetera.

695 Par extension, ce concept-là a été aussi de plus en plus adopté pour d'autres types de services ou de biens et, en l'occurrence, de communication. Alors, pour nous, communication, c'est important. Puis je pourrais vous dire que, actuellement, la Ville s'est penchée sur cette question et c'est probablement une des premières villes du monde en plus qui se penche sur cette question pour la déficience intellectuelle.

700 Là, il s'agit en fait de faire en sorte que l'information, qui est utilisée par tout le monde, puisse aussi être accessible aux personnes qui ont une déficience intellectuelle, c'est-à-dire qu'elle soit conçue d'emblée pour plusieurs personnes, qu'elles aient une déficience visuelle, une déficience de n'importe quoi. Et pour nous, c'est effectivement une difficulté peut-être de synthétiser. Tout ce qui est abstrait est difficile, mais vous seriez étonnés comment les personnes qui ont une déficience intellectuelle utilisent votre langage écrit; bien, le langage écrit de la Ville, je dirais.

710 Et, actuellement, le site Internet de la Ville va être construit pour pouvoir admettre le langage pour les personnes qui ont une déficience intellectuelle. Donc, il y a une préoccupation là et, nous, on encourage ça, parce que, ces personnes-là, elles visitent ce site. Elles vont s'informer là. Sauf que ça prend des règles spéciales pour faire un site correctement, pour faire des dépliants correctement, des règles qu'on a tendance à oublier, parce qu'on ne le sait pas tout simplement. Si vous mettez un message qui voyage en même temps qu'un message fixe, une personne déficiente intellectuelle va avoir de la misère à capter les messages. Il y a une série de règles comme ça qui sont déjà... d'ailleurs, il y a eu des études dans le monde là-dessus. Donc, il y a des éléments qui sont déjà prêts.

720 Donc, c'est ça pour nous l'accessibilité de communication. C'est de faire en sorte que ce soit ouvert à des personnes qui n'ont pas, si vous voulez, un niveau de scolarité important. Et soit dit en passant, ça va servir probablement pour des personnes analphabètes, probablement des personnes des communautés culturelles qui lisent plus ou moins une langue qui ne leur est pas familière.

725 Et je ne serais pas étonnée aussi que ce soit utile pour des gens qui veulent faire une lecture rapide simplifiée, parce que le langage simplifié garde l'idée, mais la présente de façon simple. Donc, vous pouvez faire une lecture rapide à partir de ça. Et en principe, le langage simplifié, vous avez un côté de page où il y a tout l'élément, puis un côté de page où c'est simplifié. Donc, vous pouvez aller d'un à l'autre et vérifier que, en fait, vous avez un accès à la même information.

730 **Mme MYRNA E. LASHLEY, commissaire :**

735 Vous avez parlé de la réaction des gens. Vous parlez de citoyenneté. C'est parce que c'est comment on travaille avec nos voisins, comment on réagit à nos voisins. Nous sommes des gens comme tous les autres gens. Est-ce que la charte a le pouvoir de régler la façon que les gens travaillent avec eux-mêmes? Je ne sais pas comment la charte peut aider les gens de voir

les gens comme des êtres humains et non pas comme une personne avec des déficiences, mais comme un être humain avec un nom, avec les sentiments et pas, comme on dit, un numéro.

LE PRÉSIDENT :

740

La question du docteur Lashley me paraît importante parce que, avec une charte, on peut dire à la Ville de Montréal de faire telle chose ou de ne pas faire telle chose, de développer telle possibilité. Mais est-ce qu'une charte a aussi pour but de régir les comportements des citoyens les uns vis-à-vis les autres?

745

Les témoignages que vous nous avez donnés sont très parlant au sens où, oui, il y a toujours des circonstances où, dès que l'on est d'une quelconque façon différent, on se fait regarder. Puis la différence, ça peut être toutes sortes de choses. Mais est-ce que vous attendez d'une charte qu'elle aille jusqu'à influencer le comportement des citoyens les uns par rapport aux autres?

750

Mme THÉRÈSE COLIN :

Là, je vais tenter une réponse. Moi, j'ai cru lire entre les lettres que la charte visait ça aussi. C'est clair qu'elle est libellée en termes d'engagement de la Ville, mais on voit bien au début, dans le préambule, qu'il y a une volonté de créer un sentiment d'appartenance, une solidarité. On parle de dignité et de respect. On comprend que c'est pour le personnel de la Ville, mais on comprend que c'est plus loin. Puis c'est clair que les changements d'attitude, ça ne se fait pas à coup de textes de loi. On sait tous ça.

755

760

Je pourrais quand même dire que, depuis les premières déclarations universelles, les gens ont une sensation qu'il y a des droits, qu'il y a des obligations, qu'il y a une façon de se comporter. Tout le monde ne le fait pas, mais on peut faire des rappels à l'ordre avec ça.

765

Et c'est sûr aussi que la charte n'aura pas un tribunal pour être appliquée. Il y aura un ombudsman, c'est pas la même affaire. Mais tout le monde maintenant sait aussi dans la société québécoise que, malgré tout, il y a une Commission des droits de la personne; à un moment donné, on ne peut pas faire certaines choses. Ça n'empêchera jamais les employeurs de continuer à discriminer en dessous, si c'est pas ouvertement.

770

Je vais vous dire que, pour nous, c'est ouvertement. Les exemples qu'a cités Denis, c'est ouvert. On n'est même pas discret. Je ne crois pas que ça va disparaître du jour au lendemain, mais je pense que c'est le genre de textes qui travaillent tranquillement dans les mentalités. On n'a pas des espoirs à tout casser, là.

775

Mme MYRNA E. LASHLEY, commissaire :

Pensez-vous, madame, que la charte donne plus de protection que la Charte québécoise ou bien la Charte canadienne quand il s'agit de la discrimination?

780

Mme THÉRÈSE COLIN :

785

Là-dessus, ça touche un peu des éléments peut-être plus juridiques. Moi, je pense que la Charte canadienne et la Charte québécoise sont les deux encadrements légaux qu'on a ici et qui sont ceux qui s'adressent à tout le monde mais, je veux dire, c'est ça qui me paraît être efficace.

790

Le fait que la Ville le fasse, à mon avis, c'est une déclaration d'intention supplémentaire. Plus il y a des gens qui se plient à ça, plus - puis je dirais que c'est plus facile à ce moment-là de demander au personnel bienveillant - plus ça rentre dans les mentalités.

795

Vous savez aussi, dans les établissements hospitaliers, pour l'instant, il y a des codes d'éthique, il y a des choses comme ça. Ça ne veut pas dire que, tout de suite, ils vont faire tous leur job, mais c'est des moyens supplémentaires qu'on se donne. L'un s'ajoute à l'autre. Mais c'est sûr que si tout le monde appliquait la Charte québécoise, écoutez, on n'aurait pas besoin d'autre chose, mais je ne pense pas que tout le monde l'applique non plus. Ça fait qu'il faut se donner des moyens de faire rentrer ça.

800

Mme MYRNA E. LASHLEY, commissaire :

Merci.

805

LE PRÉSIDENT :

Maître Fabien?

810

M. CLAUDE FABIEN, commissaire :

Oui, j'aurais peut-être une question pour madame Gaudet ou madame la présidente. J'ai été très sensible aux témoignages que j'ai entendus, et puis à votre intervention. Les exemples qui ont été donnés de comportements abusifs sont dans les commerces, les entreprises privées, puis ça relève probablement de la juridiction de la Commission des droits de la personne, et puis ça relève aussi de l'application de la Charte québécoise. C'est un domaine où on voit mal comment la Ville pourrait intervenir.

815

Mais j'aimerais avoir votre témoignage sur les rapports de vos membres avec la Ville ou les services de la Ville. Ça se passe comment?

820

Mme DANIELLE GAUDET :

Moi, je ne pourrais pas vous répondre à ça. C'est plutôt Thérèse qui pourrait répondre à votre question parce que, en fait, je suis un parent, mais je ne suis pas vraiment au bureau. Je suis présidente, mais c'est ...

LE PRÉSIDENT :

825

Non, mais comme parent.

Mme DANIELLE GAUDET :

830

Oh! Comme parent?

M. CLAUDE FABIEN, commissaire :

835

Comme parent, oui.

LE PRÉSIDENT :

840

Comme parent, dans votre propre expérience, avez-vous eu des difficultés ou connaissez-vous des personnes près de vous qui ont eu ...

Mme DANIELLE GAUDET :

845

Bien, moi, mes enfants, c'est pas eux autres qui y vont faire des démarches. C'est moi qui les fais les démarches pour eux. Alors ...

LE PRÉSIDENT :

850

Puis comment c'est reçu?

Mme DANIELLE GAUDET :

Bien, avec moi, il n'y a pas de problème.

M. CLAUDE FABIEN, commissaire :

855

L'accès, par exemple - je ne sais pas, moi - à une piscine municipale ou à des cours donnés ...

Mme DANIELLE GAUDET :

860

Ah! O.K. À ce niveau-là, bien, les piscines, elles ne sont pas toutes accessibles. Quand une est accessible, à ce moment-là, c'est le vestiaire peut-être qui ne l'est pas nécessairement. Si je suis avec ma fille, il n'y a pas de problème. Et si je suis avec mon garçon, il va avoir 30 ans, alors je ne l'amène pas dans le vestiaire des filles, c'est pas un jeune enfant. Et, moi, je ne vais pas dans le vestiaire des hommes. Certaines piscines ont un local où on peut aller, mais d'autres piscines n'en ont pas.

865

870 Ensuite, qu'est-ce qu'on peut faire? Mais juste des loisirs, pour participer à des loisirs aussi, c'est ça qu'on ne trouve pas, qu'on n'a pas aucune activité. Moi, je suis collée sur Anjou, au coin de la rue, c'est Anjou, mais on ne peut pas participer. Il y a des loisirs où ma fille pourrait aller, mais on n'est pas dans l'arrondissement Anjou. Alors, on n'a pas le droit d'aller là.

875 Puis, en tout cas, à Montréal, j'en ai jamais trouvé. Ça fait des années que je cherche, puis je cherche encore. Alors, c'est moi ou les accompagnateurs, on fait des activités individuelles, mais pas des activités de groupe.

M. CLAUDE FABIEN, commissaire :

880 D'accord.

Mme THÉRÈSE COLIN :

885 En fait, les parents ne sont pas nécessairement mal reçus, mais on leur fait comprendre qu'il y a rien.

M. CLAUDE FABIEN, commissaire :

Oui.

890 **Mme THÉRÈSE COLIN :**

895 C'est sur fond de discrimination, mais c'est pas une discrimination d'attitude nécessairement, qu'on va être méchant avec les gens, mais c'est que les gens ne se sentent pas concernés à trouver une solution. Ça fait qu'ils renvoient les familles en leur disant: *Débrouillez-vous+. Puis je dirais que, globalement, c'est ça notre vie, de toujours aller voir ailleurs.

900 Et puis en ce qui concerne les loisirs particulièrement, tout est contracté. C'est pas nécessairement la Ville qui donne les services. Mais quand c'est contracté, c'est pareil, personne ne se sent concerné. Puis, à ce moment-là, on crée des choses complètement marginalisées pour ces personnes-là. Elles vont aller dans un truc pour personnes handicapées. Alors, il y a des fois où c'est bien, mais il y a des fois où c'est vraiment pas ça qu'elles cherchent.

M. CLAUDE FABIEN, commissaire :

905 Oui. Il y a certaines institutions comme des universités, par exemple, qui ont un guichet central où se présente toute personne qui a un problème particulier d'accès aux services, et puis c'est un comptoir où on va essayer de... qui est responsable au fond de l'exercice des obligations d'accommodement de l'institution.

910 Est-ce qu'il y a ça à la Ville de Montréal, un guichet, une porte, un bureau où... il n'y en a peut-être pas dans chaque arrondissement parce que ça serait peut-être trop onéreux, mais est-ce qu'il y a en quelque part une porte ou un guichet où on peut se présenter?

Mme THÉRÈSE COLIN :

915 Alors, je vous dirais non, il n'y a pas de guichet unique. Par contre, lorsque ... bien, dans le schéma de l'ancienne ville, on avait travaillé beaucoup avec la Ville de Montréal et, sans qu'il y ait un guichet unique ouvert aux personnes, il y avait un service où on pouvait amener, nous, on faisait nos représentations. Et c'est à partir de ça que se faisaient les aménagements dans la Ville.

M. CLAUDE FABIEN, commissaire :

Oui.

925

Mme THÉRÈSE COLIN :

930 Dans le scénario où on a des arrondissements, ça ne fonctionne plus. Ça fait qu'il faut qu'on aille faire nos représentations partout et, évidemment, il n'y a pas non plus de service d'accueil aux personnes unique. Je ne crois pas que ça serait faisable dans un scénario où on a des arrondissements qui ont des responsabilités de proximité aux citoyens.

935 Et je pense que ça prend de former les personnes qui vont être dans les services, soit les personnes dans les piscines, les bibliothèques, tous les endroits, il faut qu'elles soient formées à la réalité des personnes handicapées et celles qui ont une déficience intellectuelle pour nous autres. Il faut qu'il y ait une formation de base de tous les gens qui travaillent dans la Ville. Ça, ça me paraît fondamental.

940 Un guichet unique? Nous autres, on a toujours un petit peu de misère avec cette idée-là. C'est pas nécessairement une mauvaise idée pour renseigner les gens d'une façon globale, mais sur les services de la Ville, ça fait que, souvent, on va vous donner une information à un endroit mais elle ne sera pas appliquée. Donc, ça, ça prend absolument des bonnes connexions.

M. CLAUDE FABIEN, commissaire :

945

Alors, je comprends que c'est votre témoignage que, s'il y avait une mention particulière dans la charte du problème de la déficience physique ou intellectuelle, ça pourrait aider la promotion des personnes qui sont dans cette situation.

950 Mais je me demandais: les termes tels qu'ils sont là, est-ce qu'ils sont suffisants d'après vous ou bien vous voulez avoir nécessairement une mention expresse? Je regarde particulièrement l'article 13 g):

955 **La Ville s'engage à combattre la discrimination, la xénophobie, racisme, sexisme, homophobie, pauvreté, exclusion sociale...+*

960 ça ne s'applique peut-être pas directement. Mais si je reviens au premier terme qui est la discrimination, est-ce que ce concept-là vous semble assez large et assez riche pour couvrir les particularités de la cause que vous défendez? Ou bien est-ce que vous pensez que ça prendrait une mention expresse?

Mme THÉRÈSE COLIN :

965 Bien, moi, je pense que ça prend une mention. Discrimination, c'est une terme large pour tout le monde.

M. CLAUDE FABIEN, commissaire :

970 Oui.

Mme THÉRÈSE COLIN :

 On a pris soin dans cette charte-là de nommer des raisons de discrimination ...

975 **M. CLAUDE FABIEN, commissaire :**

 Oui.

Mme THÉRÈSE COLIN :

980 ... parce qu'on a des substantifs qui correspondent à ça. Il est tout à fait clair qu'il n'y a pas de substantif qui correspond au mot **incapacité+*. Je ne le connais pas. Mais, moi, je pense qu'il faut le nommer.

985 **M. CLAUDE FABIEN, commissaire :**

 Oui.

Mme THÉRÈSE COLIN :

990 D'ailleurs, il est nommé dans la Charte québécoise. Il est nommé dans la Charte canadienne. Et vous comprenez que si on ne le nomme pas, les personnes, quand elles sont en position de décision, ne pourront pas se dire rapidement: **Est-ce que la décision que je prends est bonne pour un tel, un tel, un tel?+* Ils vont systématiquement oublier les personnes qui ont
995 des incapacités.

1000 Pour moi, ça va de soi. Tant qu'on ne nomme pas quelque chose, il n'existe pas dans notre tête. Et je reconnais que c'est un peu difficile, parce que ça va obliger un changement de formulation de l'article au complet, mais je me dis: les autres chartes ont réussi, vous pouvez faire pareil. En tout cas, je pense qu'il faut le faire.

1005 Puis je vous dirais qu'on a fait des formations aux élus municipaux et ils sont très sensibles à ça. Mais la première chose qu'on leur a dit, c'est: *Quand vous prenez une décision, à quoi vous pensez? Est-ce que vous y pensez?+ Et ils nous ont tous dit: *À moins qu'on ait quelqu'un dans notre famille, on n'y pense pas.+

M. CLAUDE FABIEN, commissaire :

1010 Oui.

Mme THÉRÈSE COLIN :

1015 Donc, c'est pas vrai que c'est présent. Et puis quand on est dans sa décision, puis qu'on n'a pas les personnes pour qui on décide en face de soi, on n'y pense plus.

M. CLAUDE FABIEN, commissaire :

Très bien, merci.

1020 **Mme MYRNA E. LASHLEY, commissaire :**

Vous voulez dire de la même façon qu'ils pense à la diversité culturelle...

Mme THÉRÈSE COLIN :

1025 C'est ça.

Mme MYRNA E. LASHLEY, commissaire :

1030 ... ils devraient penser aussi à ...

Mme THÉRÈSE COLIN :

1035 Quand on nomme *racisme+, on sait très bien de quoi on parle, puis c'est présent dans la tête des gens.

LE PRÉSIDENT :

D'autre chose, maître Fabien?

1040

M. CLAUDE FABIEN, commissaire :

Ça va. Merci.

1045

Mme DANIELLE GAUDET :

Je peux rajouter quelque chose au niveau comme des loisirs?

LE PRÉSIDENT :

1050

Je vous en prie, madame.

Mme DANIELLE GAUDET :

1055

Il y a un organisme à Montréal qui existe, c'est Loisirs Soleil pour les enfants de 6 à 17 ans. Mais après ça, c'est fini. Alors, pas parce que tu as 18 ans que tu restes chez vous nécessairement.

LE PRÉSIDENT :

1060

Permettez-moi en conclusion de revenir un peu sur ce qu'a évoqué maître Fabien sur la discrimination. Dans le fond, on évoque à l'article 13 g) la xénophobie, racisme, sexisme, homophobie, pauvreté, exclusion sociale. Plus je lis ce texte, plus je me rends... en tout cas, moi, il me laisse insatisfait, au sens où on s'engage à combattre la discrimination puis, à côté de ça, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie comme si ce n'était pas aussi des formes de discrimination. Puis le problème, c'est qu'on risque d'en oublier en cours de route.

1065

Je comprends que, dans votre position à vous, vous dites: si on maintient la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, et caetera, bien, il faut parler des incapacités. Mais si on tournait la phrase autrement en disant: à combattre toute forme de discrimination résultant de caractéristiques des personnes ou de préjugés à l'endroit de personnes, on couvre tout à ce moment-là.

1070

De mon point de vue, c'est satisfaisant, mais je comprends que je ne suis pas dans la situation qui vous préoccupe et que vous connaissez mieux que moi. Vous insisterez malgré tout pour que l'on évoque explicitement les formes d'incapacité?

1075

Mme THÉRÈSE COLIN :

1080 Bien, moi, ce que je vais vous dire, effectivement, sur le strict plan du français, je pense que *discrimination+, c'est suffisant, mais je vous dirais que c'est suffisant pour les gens qui ne vivent pas de discrimination.

1085 À partir du moment où vous vivez des discriminations, je pense que vous êtes beaucoup plus sensible à ça. Mais ce que je crois pouvoir vous dire aussi, c'est que la Charte québécoise ou, en tout cas, la Charte canadienne, je pense, n'avait pas inscrit toutes les discriminations au départ. Elle en a ajouté au fur et à mesure, parce que je pense que, à un moment donné, il y a des discriminations dont on s'occupait moins, mais on s'est rendu compte que c'était très dommageable pour les personnes qui les vivaient et on les a ajoutées.

1090 Dans la mesure où la Charte de la Ville de Montréal, elle va être réévaluée d'ici quatre ans, je pense que s'il y a besoin d'en rajouter au cas où il y en aurait plus, on va pouvoir le faire. Et moi, dans un premier temps, j'aurais une tendance à les préciser, même si c'est vrai que je pense que, à un moment donné, on n'en aura peut-être plus besoin.

1095 Mais pour l'instant, la charte, elle a une valeur éducative à mon avis, c'est de faire penser systématiquement aux gens: il y a des discriminations, c'est vrai, puis les voilà. Et chaque fois que je fais quelque chose, je devrais y penser. Puis je pense que, pendant un bout de temps, il va falloir les nommer. Puis je vois bien que les autres chartes ne les ont pas enlevées, puis je pense qu'ils ont raison de ne pas les enlever tant que c'est pas une habitude chez les gens.

1100 Alors, moi, je suggérerais de les nommer, même si c'est un peu difficile, un peu redondant, puis qu'il y a des risques. Dans la mesure où on peut reprendre le texte, on pourra toujours rajouter des choses ou les enlever si jamais tout ce passe bien.

1105 **LE PRÉSIDENT :**

À votre connaissance, la Charte québécoise est-elle porteuse d'une énumération satisfaisante des motifs interdits de discrimination?

1110 **Mme THÉRÈSE COLIN :**

1115 Bien, pour l'instant, je pense que c'est bien. Mais je vais vous dire, nous, pour le coup, on est nommé dedans. Donc, c'est sûr que c'est satisfaisant pour nous. Je pense qu'il faudrait le demander à des gens qui vivraient des discriminations, puis qu'on ne s'en rende pas compte pour l'instant.

1120 Puis je vais vous dire que, quand on vit une discrimination, on n'est même pas nécessairement sensibles à la discrimination d'un autre. Donc, on n'est pas nécessairement bien placés. La seule chose, c'est que, nous, on en vit plusieurs parce que, effectivement, on vit

celle reliée aux incapacités, mais les gens qui ont des incapacités de ce style-là sont toujours des gens pauvres pour commencer, et puis ils ont aussi des femmes, puis ils sont ... Bon!

1125 Quand on vous parlait tout à l'heure de la question de la sécurité chez les femmes, chez la population en général, une femme sur cinq se fait agresser dans sa vie avant de mourir. Chez les personnes qui ont une déficience intellectuelle, c'est énorme, c'est: une femme sur deux est agressée sexuellement avant 20 ans. Je ne sais pas si vous voyez ce que c'est?

1130 Donc, nous autres, on multiplie les exclusions. Alors, c'est aussi important, ça. Je ne sais plus c'était quoi votre question. Je suis embarquée là-dessus et ...

LE PRÉSIDENT :

1135 Ma question était de savoir si la formulation des motifs réprouvés ou interdits de discrimination dans la Charte québécoise vous satisfaisait.

Mme THÉRÈSE COLIN :

1140 Ah oui! Bien, moi, en tout cas, je pense qu'elle est satisfaisante pour l'instant. Je peux vous dire aussi qu'elle a été très efficace pour nous autres avec la Commission des droits de la personne. Pour certains motifs, ça marche. L'accommodement raisonnable, c'est...

LE PRÉSIDENT :

1145 Non, mais ça, je pense que c'est important, madame Colin. Je comprends - et je le répète pour que ça soit bien enregistré - je comprends que l'énoncé que propose la Charte québécoise des droits et libertés des motifs de discrimination réprouvée vous paraît une bonne formulation.

1150 **Mme THÉRÈSE COLIN :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

1155 Est-ce que, docteur Lashley ou maître Fabien, vous avez des questions supplémentaires?

M. CLAUDE FABIEN, commissaire :

1160 Ça va. Merci.

Mme MYRNA E. LASHLEY, commissaire :

1165 Non. Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

1170 Mesdames et Monsieur, merci beaucoup de votre présentation.

Alors, nous accueillons maintenant, selon l'ordre des personnes inscrites, monsieur Michel Gaudet, citoyen. Alors, monsieur Gaudet, nous vous écoutons attentivement. Il est prévu une période de dix minutes pour votre représentation

1175 **M. MICHEL GAUDET :**

Pas de problème.

LE PRÉSIDENT :

1180 Je vous fais signe après cinq minutes. Je vous fais signe quand il reste deux minutes.

M. MICHEL GAUDET :

1185 O.K. J'ai des copies écrites, si ça peut vous intéresser.

LE PRÉSIDENT :

1190 Ah! Ça va certainement nous intéresser. Elles n'ont pas été...

M. MICHEL GAUDET :

1195 Non, parce que j'étais à l'extérieur du pays. Je suis revenu le 5 avril. Donc, je ne pouvais pas les...

LE PRÉSIDENT :

1200 D'accord. Alors, écoutez. Faites votre présentation. Si vous avez un texte écrit, tenez compte du fait que nous verrons le texte écrit.

M. MICHEL GAUDET :

1205 Alors, je suis président de la Coalition pour les alternatives aux pesticides et c'est en leur nom que je vais parler ce soir, au nom de l'organisation.

La Charte montréalaise des droits et responsabilités devrait être enchâssée dans la Charte de la Ville de Montréal de sorte que le conseil de ville ne pourrait pas tout simplement l'éliminer.

On aimerait qu'à l'article 13, au paragraphe a), il y ait un amendement qui dirait:

1210

**Réglementer le droit des citoyens d'initier des mesures municipales par pétition, référendum ou autre moyen, notamment en ce qui concerne l'adoption, le rappel ou l'amendement d'un règlement d'intérêt général. +*

1215

À l'article 13, on aimerait rajouter un paragraphe i)

**La Ville devrait informer et former ses employés à promouvoir, appliquer et respecter les droits inclus dans la charte. +*

1220

À l'article 15 g), on aimerait un amendement qui dirait:

**Promouvoir et fournir le transport en commun nécessaire pour les besoins du public; +*

qu'il y en ait suffisamment en fait. Et à l'article 15 h), un amendement:

1225

**S'assurer qu'il y ait suffisamment de parcs et d'équipements collectifs, et de les entretenir de façon à ce qu'ils soient fonctionnels et sécuritaires. +*

Et à l'article 19, un paragraphe e) à ajouter:

1230

**Promouvoir un comportement civique approprié en ce qui regarde l'environnement et le développement durable. +*

Et on aimerait que la charte s'applique à tous les arrondissements. C'est tout.

1235

LE PRÉSIDENT :

C'est fort clair, monsieur Gaudet. Merci.

1240

Est-ce que, docteur Lashley, vous avez des questions?

Mme MYRNA E. LASHLEY, commissaire :

Non. C'est fort clair. C'est très clair.

1245

LE PRÉSIDENT :

Maître Fabien?

1250 **M. CLAUDE FABIEN, commissaire :**

Le 13 a) est intéressant, qui est le droit des citoyens de faire des pétitions. Est-ce que ça ne rejoint pas un peu les intentions de 13 e)? Je ne sais pas si vous avez le texte devant vous. 13 e), je le lis:

1255

**La Ville de Montréal s'engage à réglementer de façon effective le droit d'initiative des citoyens et des citoyennes, notamment en ce qui concerne l'adoption d'un règlement d'intérêt général;+*

1260 **M. MICHEL GAUDET :**

On le mettait plus précis en disant pétition, référendum ou autre moyen.

M. CLAUDE FABIEN, commissaire :

1265

Oui, mais...

M. MICHEL GAUDET :

1270

Mais l'idée, oui, l'idée s'approche, oui.

M. CLAUDE FABIEN, commissaire :

Ça pourrait se greffer à ça.

1275

M. MICHEL GAUDET :

Oui, oui, oui.

1280 **Mme MYRNA E. LASHLEY, commissaire :**

Parce que, au fond, c'est de ça dont vous voulez parler.

M. MICHEL GAUDET :

1285

Oui, d'accord. Oui, oui, entièrement d'accord, oui.

M. CLAUDE FABIEN, commissaire :

1290

Votre préoccupation à propos des alternatives aux pesticides, vous n'en avez pas parlé dans votre présentation. Est-ce que c'est parce que ça vous semble suffisamment couvert par une disposition de la charte qui est déjà là? Et que vous trouvez, en conséquence, qu'elle est bien faite?

1295 **M. MICHEL GAUDET :**

La charte ne couvre peut-être pas ça, mais il y a un règlement municipal qui devrait être adopté le 26 avril, qui va interdire les pesticides à Montréal. Donc, ce règlement-là réglerait notre problème.

1300

M. CLAUDE FABIEN, commissaire :

Alors, vous êtes un citoyen heureux.

1305

M. MICHEL GAUDET :

À condition que je demeure dans Montréal, oui.

M. CLAUDE FABIEN, commissaire :

1310

Oui. Ça va.

LE PRÉSIDENT :

1315

Les mauvaises herbes aussi vont être de bonne humeur.

M. MICHEL GAUDET :

1320

Moi, je n'ai pas de mauvaises herbes. J'ai une pelouse biologique, je n'ai pratiquement pas de mauvaises herbes.

LE PRÉSIDENT :

1325

J'irai vous voir. Sur la question de la modification que vous proposez d'apporter à 13 a) ou le nouvel article 13 a) sur l'initiative des citoyens et des citoyennes, vous avez parlé du rappel. J'ai compris que c'était le rappel de règlements, pas le rappel des élus.

M. MICHEL GAUDET :

1330

Non, non, le rapport de règlements. Oui, oui, c'est l'adoption, le rappel ou l'amendement d'un règlement.

LE PRÉSIDENT :

1335 Alors, voilà un projet d'amendement à la charte qui doit être vu à son mérite. Cependant, je vous pose la question de savoir si vous avez vérifié la compatibilité d'une telle disposition avec la Charte de la Ville de Montréal ou la législation québécoise sur les cités et villes.

M. MICHEL GAUDET :

1340 Non.

LE PRÉSIDENT :

1345 Ça répond à ma question. Mais vous comprenez que ça serait peut-être le genre de choses qu'il faudrait vérifier?

M. MICHEL GAUDET :

1350 Oui, oui, d'accord, d'accord.

LE PRÉSIDENT :

1355 Bien. D'autres questions, maître Fabien, docteur Lashley?

Mme MYRNA E. LASHLEY, commissaire :

THE CHAIRMAN :

1360 Mr. David Fletcher, Green Coalition. Did you submit a brief, a written brief, Mr. Fletcher?

MR. DAVID FLETCHER :

1365 I didn't, no.

THE CHAIRMAN :

Will you...

1370 **MR. DAVID FLETCHER :**

I do have a copy of the document here. If you would like me to present it at the end to...

THE CHAIRMAN :

1375

The analyst, yes, please. So, we have twenty minutes for your presentation.

MR. DAVID FLETCHER :

1380

Okay.

THE CHAIRMAN :

1385

That is ten minutes proper for your presentation and perhaps ten minutes...

MR. DAVID FLETCHER :

Questions.

1390

THE CHAIRMAN :

... for questions from the members of the Commission. I will mention five minutes and two minutes when you have two minutes left.

1395

MR. DAVID FLETCHER :

Okay, that's great. A number of points that I'd like to start out with, you know, in the draft document.

1400

The definition of the citizen we see is not being particularly well elaborated. I think it's referred to as being any human being who lives in the City. And it's problematic, from our standpoint, it's a definition from a number of standpoints if I may go through them.

1405

There's a question of the fundamental interests to be served by the assignment of rights and responsibilities under the Charter. Citizenry, it's sort of an ill-defined mass of individuals. We'd like to refer to it as Montreal, those who live within the bounds of the City but, you know, what about tax paying residents? Do they have any particular status insofar as they contribute fiscally to the upkeep of the City?

1410

The homeless that have no fixed address, would they be considered to be residents of the City? And how is that established?

1415

Transients who may be here only in passing, would they be considered in point of fact citizens of the City of Montreal?

Those people residing within the territory of the City of Montreal, how long will they have had to have been a resident in the City before they're considered to have access to the rights under this particular Charter?

1420

There's a question of the intellectual and psychologically dependent, you know, who have difficulty in expression of need, in the exercise of rights. Is there any compromise in their rights as citizens, you know, insofar as there might be perhaps somebody having to speak on their behalf that might... you know, how are their rights are guaranteed in this particular circumstance?

1425

Does living mean residing within a building? And then of what sort and what condition that building have to be? An abandoned building, would that qualify?

So, there are a number of things here that are questionable. The question of corporate executives who may hold residence of convenience in Montreal among others held elsewhere worldwide and maybe be present here for a certain amount of time during the year, be a taxpayer contributing to the welfare of the City.

1430

So, we need to define what criteria determine that somebody lives in Montreal and is indeed a bona fide resident of Montreal.

1435

We must ask, you know, for whom the City exists. You know, we have a representative responsible form of government that is responsible to its electorate. So, we need to have some definition within those terms. You know, we have a council that will be applying this Charter of rights to its citizens.

1440

And what responsibilities will the City have, by the way, towards the rights of those who hold assets within the City and how will people that are residents of the City stack up in advancement of their rights against interests that are monied interests and recognized interests or interests that have contractual obligations with the City or to whom the City is obligated in some way?

1445

So, these are things that need, I think, to be more clearly defined. This has a particular significance insofar as Article 26 in the Charter appears to have a knocked out or notwithstanding clause. And if you look at that, you know, there's something there that seems to put some edge or bounds on just how much citizens rights will be extended.

1450

If there is conflict, whose rights will be given precedence? Who will do the judging in this particular case? You know, where it's deemed that it's in the interest of the City, who in point of fact will be adjudicating that particular issue? Will it be the City Council, the Executive Committee, the Ombudsman?

1455

Notwithstanding the definition by the way given in Article 25, we must ask who are *de facto* citizens, because we have entities that hold property. We have taxpayers, whether or not they personally reside in the City. There are corporate taxpayers in the City. There are institutions,

1460

both public and private, NGOs in environmental groups representing collectivities whose membership include City residents, but may also extend beyond the confines of the City. There are labor unions and professionals associations, federal and provincial ministries, corporations and bureaucracies.

1465

Now, this is not a trivial question, this last. It is a very important question to be addressed because almost all of the aforementioned categories, that do not qualify under the current definition, were represented to the Summit of Montreal and weighed in on the future shape and orientation of the new City of Montreal, including some of those that in point of fact framed the

1470

*volet+ in the Summit of Montreal regarding this particular public consultation and this process.

Almost all of them were represented at the elaboration of the City Sustainable Development Policy endorsed by all. All ordinary individual household variety of citizens were not. And I know because I'm one of the Comité des Partenaires and I was able to assess that for myself.

1475

So, all of those entities are not defined as citizens in Article 25, but obviously exercise real power over the City's future direction and development. So, we must now ask the question of just how far citizens' rights will extend in that particular milieu.

1480

How will any definition of citizens play to the issue of equality? That is mentioned there in the Section I, Principles and Values, Article 1 which states that:

**The City is both a territory and a living space ... +*

1485

wherein, and you have *in where+ there, but wherein

**... the values of human dignity, tolerance, equality ... +*

and I single that out

**... and peace must be promoted. +*

1490

Associations or coalitions of individual residents, taxpayers and voters to have equal weight with corporations and institutions, public and private, in the decision-making process, and will this be at all stages of the process, including the initial, the very beginnings of process involving development or whatever, and can an individual resident, taxpayer and/or voter, exercising his or her right, expected to be given equal consideration as would be a corporation, institution or association, including a citizens' association, some of which might hold rights entitled by virtue of higher levels of government in point of fact legally through their charters? Will we see citizens categorized hierarchically with regard to their rights, okay? So, that also is important.

1495

Will monied interests who have traditionally counted on being in partnership with the City be considered a more equal partner than a citizen's given rights under this Charter? Will ganging up and bringing in force of numbers, or noise, or weight resources count for more than the claim for basic defined rights? Should it be adjudicated on the basis of merits?

1500

1505 So, there are all these things that, I think, need to be much more clearly hammered out in that definition.

1510 I'll move on now to Democratic Life. There are some things here that are problematic. There was nowhere in the Article 13, among the subparagraphs, showing a commitment to arrange public consultation processes so the communities of conscience bound by religious duties or practice are not denied participation as a result of conflict scheduling, a case in point being the public consultation for the Natural Spaces Policy that was held on the 5th, which was on the eve of Passover for the Jewish community who would have liked to have been present, but found... we found that they weren't there simply because they didn't have the freedom to do so because of their religious obligations. So, we need to see that included, a subparagraph to be added perhaps to provide those assurances.

1515 A glaring omission in the section that relates to how the public is received at City Hall question period on the last Monday of each month. This is not defined in Article 13.

1520 As long as the participant members of the Green Coalition have not found, you know, we have not found the process to be very welcoming and stress-free. Before registering, you know, we have to go down there, to be there, to make sure that you get a chance to register for the question period, you have to be there at 4:30, between 4:30 and 5:00 basically. That two and a half hours before the commencement of the question period is the rule of thumb for anybody that wants to participate in the process.

1525 There's two tickets to be had, one to put you in a sort of order so that when you go up to the inscription, you get another ticket to say that you're now in a second order, and you can go upstairs, and you can ... in order to go into the process, there's an hour between that. It's quite frustrating.

1530 People that do arrive early have to fight their way to the head of the line with people that arrive later, which is an extraordinary thing. There's no order kept by the attendance and the security people that are at the doors, that guarantee there will be civility in keeping your place in the line. So, you know, that presents the ... and we have seen this. This presents people that want to go to the question period at Council with the first gauntlet to run.

1535 The second gauntlet is faced before the chairman of the Council where you face the obstruction and indignity of not being able to present before the Council in a way that suits your need. We very often find that we're told, *Ask your question, get to the question.+ And this is repetitive, it's disruptive. It puts you off your thread. And people have come to Council specifically with the idea of making a valuable contribution to the life with questions basically that are valid and they should be treated seriously.

1540 And perhaps it would be better to allow the citizens to have a certain block of time in which they make their case and in which to get a response from Council members rather than having this

preamble, a first question, an answer, and then a second question without a preamble which is a bit restrictive. So there is that as a question.

1550 There's a chapter on the Economic and Social Life where we find that ... we recognize the basic need for greenspace and natural space conservation. We think that any charter of rights would have to consider the environment itself as an extension of the person. The person's health is linked ... his mental health, physical health and his well-being is linked to the security, the cleanliness and the health of the environment around him free of noise, free of contamination,
1555 with relatively clean conditions, and an environment that is conducive to people's development, particularly among the communities that are disadvantaged and that have a difficult time advancing themselves. The poor, for example, children of the poor, their problems are trans-generational and very much linked to the environment in which they live and grow up in.

1560 So, I think, you know, it's very important that we define these rights very clearly in an environmental context. And this is why we, of the Green Coalition, have been advancing for the last 17 years now that we conserve natural spaces and that we bring a diversity of space to all of the citizens of Montreal and enfranchise the poor as well.

1565 In this particular Chapter 2, the social rights that are defined for people and the economic rights that are defined for the people of Montreal are, if I may just make this last point, bread and water. They're relating to the physical needs rather than social, spiritual and emotional needs and developmental needs of the population. And that, we have to say, is being insufficient. So, we think that that's important.

1570 There are other things here that I would like to point out, but particularly, since I'm short of time, I would like to point out finally that it would be completely insufficient for this document, which is meritorious in many respects ... it would be completely insufficient if this document have nothing more than the status of a city by-law.

1575 Since it deals with such universally recognized democratic principles, it must be put out of the reach of those who would be tempted to tinker with it without due public input by the citizens whose rights and responsibilities are defined. And it must be entrenched and preferably by its incorporation into the City Charter to confer on it its special place.

1580 There are many more things that I could bring by way of critique or suggestion to the Charter, but I think I have covered most of the basics there and I'll leave you to question me on that.

1585 **THE CHAIRMAN :**

 Thank you, Mr. Fletcher. Doctor, do you have any questions?

1590 **MRS. MYRNA E. LASHLEY, Commissioner :**

Yes, I do.

THE CHAIRMAN :

1595 Please go.

MRS. MYRNA E. LASHLEY, Commissioner :

1600 Good evening.

MR. DAVID FLETCHER :

Good evening.

1605 **MRS. MYRNA E. LASHLEY, Commissioner :**

Some of the things that you've mentioned are philosophical.

MR. DAVID FLETCHER :

1610 Yes.

MRS. MYRNA E. LASHLEY, Commissioner :

1615 And I'm asking myself where did these philosophical things fit within the Charter? Because otherwise (inaudible) the documents.

MR. DAVID FLETCHER :

1620 Yes (inaudible) yes.

MRS. MYRNA E. LASHLEY, Commissioner :

1625 The other thing is that some of the things you've mentioned are policy. For example, the policies that exist at City Hall in the way they structure themselves, in the way in which questions are proposed and responses given and registered, and those kinds of things. I'm asking myself also how the Charter can help you with those issues.

1630 Something that hits me very strongly is, is it your argument that as the Charter exists, it creates a situation such that there are levels of citizenry such that there are those who would have greater rights than others? Is that your argument?

MR. DAVID FLETCHER :

1635 Yes. Yes, I think this is the most fundamental thing and the thing that I intended to bring
most commentary to. I have been involved most recently for the last three years with the new city
in law being for natural space conservation and environmental protection, as well as through the
past years since 1988 as a lobbyist. We have found very often that, in point of fact, the deck is
stacked against us when it comes to advancing the needs of ordinary citizens in the street.

1640 This is why I've raised the issue of corporate interests and monied interests having some
sort of a preferential status with respect to the way the City unfolds. And the workings of the City
have not been truly receptive at all times to the needs of citizens expressed, individual citizens
expressed. And until we're able to gather ourselves together, as the Green Coalition has done, to
1645 form coalitions of citizen groups, in point of fact, our issues are not taken on the merit.

MRS. MYRNA E. LASHLEY, Commissioner :

1650 Do you think that Article 25 as it stands then give you an entry into approaching the
Ombudsman on such issues in which you feel that the equality is not *de rigueur*, that things are
not being distributed evenly or people's voices are not being heard? Do you think that Article 25
and the appointment of an ombudsman gives you a way to ... because Article 25 defines a citizen
as a human being, not as a corporate structure.

1655 **MR. DAVID FLETCHER :**

Yes.

MRS. MYRNA E. LASHLEY, Commissioner :

1660 So, I'm wondering if Article 25 would be helpful to you in those circumstances.

MR. DAVID FLETCHER :

1665 Not necessarily. This is why I've tried to raise this issue. And you know, if, for example,
corporations, institutions, federal and provincial bureaucracies have a place in the City and have
particular arrangements with the City, in point of fact, you're stymied.

1670 Any higher document, any higher charter of rights and responsibilities, anything that is
given by way of right under the law conferred on something like a railway for example, or an
airline, or a developer, promoter, whatever it might be, supersede any kinds of input that we
could make that would be realistically dealt with by an ombudsman. He would only be able to deal
within the confines of definitions presented here, right? Purview would be the question.

1675 **MR. CLAUDE FABIEN, Commissioner :**

(Inaudible) your critique and your criticism, do you think therefore that the Charter, the proposed Charter, should be scrapped or has it got things in it from which you think an eventual document can eventuate?

1680

MR. DAVID FLETCHER :

I think this Charter has to proceed. I think perhaps it needs some strengthening to clarify some of those points. You know, there needs to be some elaboration of those parameters, if you like, in terms of which it will operate.

1685

I think, you know, myself personally that the City ... this was the question I had put in my document as to just exactly who it is that the City belongs to? Who would have the proprietary rights to this place, this entity that we call the City of Montreal? Is it its residents? If so, we should be all defining in terms of what happens here and how the environment is configured, and shaped and developed.

1690

However, we don't see that and we don't see the prospects of that, unless there are some firming up of commitments. One of the things that I raised in this document, in point of fact, is where does the City have an equivalent document relating to those entities that are not defined as human beings living in the City? And where will we stand vis-à-vis those?

1695

Until we know that, in point of fact, we're on very shaky grounds as far as the exercise of our rights is concerned. And we can find ourselves in quite a morass, a legal morass and a political morass unable to define them.

1700

It's a critique. These things are borne out in practice. We've run across legalistic things in the past, contractual things, things that amount to (inaudible) and so on. So, I think the citizens in this Charter need to see more than cotton candy. We need to see more than things that feel good and make us feel warm and fuzzy. We need to be seeing that there are some practical things that enable us to deal with those other entities operating within the City.

1705

I think we should have the right ... I think citizens should be conferred that right by all levels of government to in fact engage corporations and institutions on a level playing field. And I don't see that necessarily embedded in this document.

1710

MRS. MYRNA E. LASHLEY, Commissioner :

Thank you.

1715

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Fabien?

1720 **MRS. MYRNA E. LASHLEY, Commissioner :**

Yes. I've been very interested by your brief and I look forward to reading it. So, please, you know, table it ...

1725 **MR. DAVID FLETCHER :**

Yes, yes.

1730 **MR. CLAUDE FABIEN, Commissioner :**

... so we have the opportunity to study it. It's very, very ...

1735 **MR. DAVID FLETCHER :**

I have mentioned some amendments to some of the articles in here which I have not emphasized. It's not all philosophical. There are specific things that I would like ... with specific wording that I would like to see brought to the ...

1740 **MR. CLAUDE FABIEN, Commissioner :**

Well, that's what my questions were pointing at ...

1745 **MR. DAVID FLETCHER :**

Yes, yes.

1750 **MR. CLAUDE FABIEN, Commissioner :**

... more specifics. I was very interested in your experience with municipal democracy trying to get through the maze to have your questions to the Council.

1755 **MR. DAVID FLETCHER :**

Yes.

1760 **MR. CLAUDE FABIEN, Commissioner :**

It seems to be organized to rather more discourage the participation than encourage it. But did you have any specific ...

MR. DAVID FLETCHER :

Amendments?

1765 **MR. CLAUDE FABIEN, Commissioner :**

... amendments to Article 13 that would address this problem of discouragement to put questions to the City Council?

1770 **MR. DAVID FLETCHER :**

I haven't. The things that I have suggested without actually giving wording to ... I mentioned that thing about people of conscience, citizens of conscience that have religious obligations or duties that may conflict with scheduling, for example, of things like public consultations or process and I haven't worded it. But I think another subparagraph i) should be included in 13 to assure those people that those conflicts will not arise. They're very specific, very geographically located. This is related to a meeting in Côte-des-Neiges at the Église de Notre-Dame, I think that's the name of it, if I remember correctly.

1780 **THE CHAIRMAN :**

Notre-Dame-des-Neiges.

1785 **MR. DAVID FLETCHER :**

Église Notre-Dames-des-Neiges, yes, in the parish hall. That was where it was to be held. A number of the people from that area were from the Jewish community and would have wanted to intervene on behalf of the Meadowbrook Golf Course which they're ardently involved in conserving and, of course, they were not there. They were simply not present and it's quite obvious what the problem was. So, there was that.

A better system, I've left it at that. I don't know how to arrange that system. I don't have enough information about what the constraints are at City Hall regarding the way question period would operate, the welcoming of people, the bringing people in and the running of the question period.

But I think a better system must be found to make petitioners feel welcome at the question period, a cue system where people could come and cue up in order to get their ticket so that we're not fighting to the head of the line, because we're told it's first come, first served. And you have come first, but you find yourself being trapped back in the line, because somebody else was pushed ahead of you.

There's a question of civility here. That, I think, would be for the security people and to the chairman of the council to work out, I would think. And as I've said, one of the things that I

1805 would certainly like to see is that we get a time during which to make presentation rather than
restricted comment, question, answer, and follow-up comment. I think if we had a chance to
make a case and engage in a response within a certain time frame, that would be in order, and
perhaps also, although I haven't mentioned this in the document, a longer, more extended
1810 question period, because it's generally speaking not long enough. And here's where the difficulty
arises, it's not long enough to accommodate generally speaking all of the people that came down
to the question period. There's a cutoff and then people have to go away with their needs not
served. And this is what generates that conflict and that antagonism among the people that come
down to City Hall to engage in the process. So, that needs to be resolved specifically.

1815 **MR. CLAUDE FABIEN, Commissioner :**

My second question was dealing with Article 25. You know, the concept of citizen, it's a
very difficult exercise.

1820 **MR. DAVID FLETCHER :**

Yes.

MR. CLAUDE FABIEN, Commissioner :

1825

And clearly the intention of the drafters were to restrict it to physical persons, human
beings, that exclude *personnes morales*, institutions ...

MR. DAVID FLETCHER :

1830

Yes, yes.

MR. CLAUDE FABIEN, Commissioner :

1835

... and political bodies. So, really their intention is to restrict it to human beings, but
there's no further restriction. It seems to be a very, very opened category that covers anybody
who happens to be here for a certain purpose or for a certain time.

1840 And what you suggest is to get into a very specific enumeration of category of people. Did
you make any drafting on your own? Do you have any specific suggestion in your brief?

MR. DAVID FLETCHER :

1845

As to how that should be defined?

MR. CLAUDE FABIEN, Commissioner :

Yes.

1850 **MR. DAVID FLETCHER :**

No.

1855 **MR. CLAUDE FABIEN, Commissioner :**

No?

MR. DAVID FLETCHER :

1860 I would like to see this brought, you know, as a discussion period among the people now that we're the original drafters and leave it to them. You know, I cannot anticipate what all of the possible difficulties would be in defining it.

1865 But it would seem to me, one of the questions I have raised, for example, is corporate executives, some of them very well heeled, who might hold in point of fact apartments or residences throughout the world.

THE CHAIRMAN :

1870 What about rock stars who could have a ...

MR. DAVID FLETCHER :

Absolutely, that would also be the case.

1875

THE CHAIRMAN :

1880 But if they choose to have an apartment, a house, a living space in Montreal and they accept paying the taxes and abiding by the by-laws of Montreal, why should we question their citizenship if they prefer spending six months in the sun instead of the bloody winters we have here?

MR. DAVID FLETCHER :

1885 Uh-huh, uh-huh, yes.

THE CHAIRMAN :

They don't lose their citizenship for that much.

1890

MR. DAVID FLETCHER :

1895

But where do the lines blur? Because in point of fact, you could have somebody who's a leaseholder in Montreal, who has a telephone number here in Montreal, who sublets his apartment to someone else and, in point of fact, doesn't live here at all. And would they be defined as a citizen? They might occupy it for one day of the year.

THE CHAIRMAN :

1900

Yes, but legally, persons are human beings.

MR. DAVID FLETCHER :

1905

Uh-huh, uh-huh.

THE CHAIRMAN :

1910

They're granted rights. And the English version of the proposed charter says in the charter the term *citizen+ means any human being any human being living within the city territory.

1915

So, if you start defining, you will risk ending up as in ancient city states of Greece where we have the citizens, that is males, the slaves, nonhuman beings from the point of view of rights, and foreigners, the in between category. Is that what you wish to establish? Do you wish to establish that citizens who are wealthy enough to have a second residence outside Montreal are less citizens because they spend a great deal of time outside Montreal than people who spend 366 days a year in Montreal?

MR. DAVID FLETCHER :

1920

If they have the right to the ear of council and, in point of fact, hold that only for the purpose of having access to the authorities that govern a place in which they might have investments, then perhaps I would find that problematic.

1925

You know, I can take two sorts of people. One will well-heeled and other that, in point of fact, are very poorly off, people that are poverty stricken, both of whom are in some sense transient people with respect to the City of Montreal. Somebody just passing through stays for a few days and moves on, does he have access to the right? Does he have entitlement to the privilege that a long-standing resident here who is a taxpayer would have?

1930

THE CHAIRMAN :

Well, if that person does not have Canadian citizenship, he or she will not be entitled to vote. If he or she is not entitled to vote in municipal elections, then his or her citizenship will be of a different nature from yours or mine, because we're entitled to vote.

1935

MR. DAVID FLETCHER :

Yes. Oh! That person might be a Canadian citizen. It might be somebody from, in point of fact, Vancouver, or out West, or from the Maritimes, in point of fact, passing through. He would have Canadian citizenship, but it seems to me that it might be problematic that he would have equality with people who are long-standing residents and who contribute fiscally and financially with their life and their hearts to the vitality of the City.

1940

MRS. MYRNA E. LASHLEY, Commissioner :

1945

But there's another side of the argument and I certainly don't want to enter into a debate with you, because that's not my role.

MR. DAVID FLETCHER :

1950

No, no, no.

MRS. MYRNA E. LASHLEY, Commissioner :

1955

But, of course, if I weren't sitting here, we'd have a big debate!

MR. DAVID FLETCHER :

1960

Yes.

MRS. MYRNA E. LASHLEY, Commissioner :

The issues for me is that I would like to know that as a human being c forget citizen c I would like to know that, as a human being passing through any city, there are certain rights ...

1965

MR. DAVID FLETCHER :

Yes, absolutely.

1970

MRS. MYRNA E. LASHLEY, Commissioner :

... to which I am entitled, one of which, given my physical appearance, is the right not to suffer racial discrimination.

1975 **MR. DAVID FLETCHER :**

Uh-huh.

1980 **MRS. MYRNA E. LASHLEY, Commissioner :**

And I don't see that as something which should only be available to someone if they dwell or pay taxes. So, as I said, I won't enter into a debate with you, but I'm wondering if there is some way that you propose to define these rights such that certain fundamental inherent rights of a human being are protected while others are more negotiable. Do you see what I'm trying to ask you?

1985

MR. DAVID FLETCHER :

Uh-huh. I do see, yes.

1990

MRS. MYRNA E. LASHLEY, Commissioner :

I'm just wondering if, in your brief, you've looked at this area, Sir.

1995 **MR. DAVID FLETCHER :**

If I may bring you back to where we're at, in point of fact, as a long-standing resident of the City of Montreal, I have seen my space, what I consider to be my extension of person, that place in which both I and my children have grown, and presumably my grandchildren, have been transformed by people whose presence in the City is transient. And as a result of their activities, my right to a securely benign environment, that is tranquil, peaceful, healthy and sane, is compromised.

2000

So, there is a question here in the document ... you know, I think of people's responsibilities with respect to one another in terms of how they conduct themselves. And some of those entities that behave this way are not citizens. Some of those transforming entities that, in point of fact, have an impact on my rights as a resident of the City of Montreal, have equal privilege.

2005

2010 **THE CHAIRMAN :**

It seems to me, Mr. Fletcher, that you're on very debatable grounds, because you might be in disagreement with the development which Montreal has known since, let us say, fifty years.

But a certain number, if not a majority, of your fellow citizens of Montreal can be very happy with having a metro, having a major league baseball team, having ...

2015

MR. DAVID FLETCHER :

Oh yes.

2020

THE CHAIRMAN :

... a great deal of investments, Montreal being a worldwide metropolis. So, it's a matter of, as Doctor Lashley said, policy rather than rights.

2025

And on the issue of the influence, the comparative influence of economic interests and citizens on governments, I will simply reflect on what can be seen in Quebec politics. Until April 14th, 2003, that is one year ago ...

2030

MR. DAVID FLETCHER :

Uh-huh, uh-huh.

THE CHAIRMAN :

2035

... the business community felt not discriminated against, but felt that the government of Quebec was leaning too much to the left. So, the business community welcomed the government which was elected on April 14th feeling that it would be more responsive to business. But since the last budget, I'm not sure the business community is still very happy.

2040

So, these are a matter of politics and policy. And there are periods where you have more right-leaning governments and you have periods when you have more left-leaning governments. For instance, we know how stood the Drapeau administration. And then there was the Montreal Citizens Movement which took power in 1986, they had different policies.

2045

MR. DAVID FLETCHER :

Uh-huh, uh-huh.

THE CHAIRMAN :

2050

So, it's a matter of periodic change.

MR. DAVID FLETCHER :

2055

The citizens' rights, I think, should smooth out those ups and downs.

THE CHAIRMAN :

2060

Yes, but what we're presently discussing ...

MR. DAVID FLETCHER :

Yes.

2065

THE CHAIRMAN :

... are not political choices. We're discussing a charter defining people's rights in regard the City.

2070

MR. DAVID FLETCHER :

Right. If I may bring a specific case relating to the environment and to ... relating to that being the extension of the person, people having under the broader Charter of Canadian rights freedom of expression. There was a case in point back in the late 1990s where a man put up a high enough hedge around his property in Pointe-Claire so that, in point of fact, his eccentric means of arranging and developing his garden would not be of offense to anyone.

2075

He was told to take it down or, in point of fact, the City would come and do it. In point of fact, he was forced to change the environment he felt comfortable with by these others. People that were his neighbours, but as I said here, ganged up and were able to impose their will on this man who should have had that fundamental right, the exercise of the fundamental right to this extension of personality.

2080

Now, that applies there, but as a lobby group that is trying to conserve greenspace, particularly as an issue, we find that the developer, who is not defined as a citizen here, has the right to exercise his fiscal clout and his clout with the municipal authorities, in this particular case in Pierrefonds, to put up high-rise towers that block people's view of the river.

2085

And they have other impacts, negative impacts to do with transport for example just to create an impact on that ... they have the right to transform the aesthetic of the local environment as the developers throughout Montreal, without consultation with those people that should be defined as having rights to some control over the development of their environment. That's a fundamental right to me and that is not addressed here.

2090

2095

MRS. MYRNA E. LASHLEY, Commissioner :

I have one last question going back to the contents of the Charter as it currently stands and you mentioned the issue of religious observances and the time when a hearing was held, a consultation was held, which made it difficult for members of a particular religious group to attend. And you said that somewhere it should be enshrined within the Charter a provision which recognizes these things.

2100

MR. DAVID FLETCHER :

2105

Uh-huh.

MRS. MYRNA E. LASHLEY, Commissioner :

2110

My question to you is, are we talking all religions? Because it's impossible for any society to know the religious observances of all religious groups ...

MR. DAVID FLETCHER :

2115

Yes, yes, of course.

MRS. MYRNA E. LASHLEY, Commissioner :

2120

... and to structure itself such that a hearing never falls on a day ...

MR. DAVID FLETCHER :

2125

I think this was a very specific thing that could have been dealt with locally and with a bit of sensitivity. I think basically what it is, it's looking for those situations where these conflicts might arise. They won't be arising everywhere.

2130

If you have a part of the City where a public consultation is going to take place, that affects that particular part of the City that has a large proportion of its population from that community, then I think it's sensitive ... and I think they should deem it a right to have those consultations held away from those events and times that are ...

THE CHAIRMAN :

2135

Well, then, Mr. Fletcher, I would not like to be unpleasant, but it seems to me that you're dealing rights according to numbers. Because if you state people have rights, if human beings have rights ...

MR. DAVID FLETCHER :

2140

Uh-huh, uh-huh.

THE CHAIRMAN :

2145

... and if there is a basic right for any human being to be assured that he can express his opinion in public consultation processes without having to go against religious holidays in which he believes, if you grant that right, you grant it to all and every possible and imaginable religion. And if we ...

MR. DAVID FLETCHER :

2150

No, I'm not saying public consultation meetings in general should be held away from all religious holidays or religious events. What I'm saying is that in that specific instance, some assurances should be given ... and I think it's sensitive. I think there's is a right to sensitivity.

2155

THE CHAIRMAN :

But if it's a very specific case, then I'm not sure ...

MR. DAVID FLETCHER :

2160

Yes, yes, absolutely.

THE CHAIRMAN :

2165

... I'm not sure it should be dealt with in a charter which, by definition, establishes ...

MR. DAVID FLETCHER :

2170

Well, where would it be dealt with then? Because I think this is a denial. If the people have this obligation ...

THE CHAIRMAN :

2175

In basic common sense.

MR. DAVID FLETCHER :

... it's a denial.

2180

THE CHAIRMAN :

Yes, I understand the case you're describing.

MR. DAVID FLETCHER :

2185

Yes.

THE CHAIRMAN :

2190

But from a very specific case which you yourself recognize is a particular case, it's very difficult to establish a general right. So, I think this is what Doctor Lashley tried to establish.

MR. DAVID FLETCHER :

2195 Uh-huh.

THE CHAIRMAN :

2200 So, we will have to interrupt this very interesting discussion, Mr. Fletcher.

MR. DAVID FLETCHER :

Okay, thank you.

2205 **THE CHAIRMAN :**

We've extended the time, because it was interesting and it raised basic issues.

MR. DAVID FLETCHER :

2210 Yes.

THE CHAIRMAN :

2215 But there are other people to be heard.

MR. DAVID FLETCHER :

2220 Absolutely.

THE CHAIRMAN :

2225 So, please make sure that you leave a copy of your written brief to Madame Dumas so that it will fall into the record.

MR. DAVID FLETCHER :

Thank you.

2230 **THE CHAIRMAN :**

Thank you, Sir.

2235 J'invite maintenant monsieur Gaétan Montminy à prendre la parole. Alors, monsieur Montminy, nous vous écoutons. Prenez quand même le temps de vous asseoir.

M. GAÉTAN MONTMINY :

Oui, bonsoir.

2240

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir. En principe, vous avez dix minutes.

2245

M. GAÉTAN MONTMINY :

Dix minutes.

LE PRÉSIDENT :

2250

En pratique, on va s'ajuster, mais essayons de se ramasser un peu, parce que la journée a été longue. Alors, nous vous écoutons.

M. GAÉTAN MONTMINY :

2255

Je voudrais vous souligner que les citoyens peuvent demander à la Ville de Montréal ... est-ce que les citoyens peuvent demander à la Ville de Montréal une révision des réglementations municipales qui contreviennent aux lois environnementales du Québec?

LE PRÉSIDENT :

2260

Vous nous posez la question?

M. GAÉTAN MONTMINY :

2265

Oui.

LE PRÉSIDENT :

2270

À savoir si les citoyens de Montréal peuvent demander une révision de règlements qui vont à l'encontre de lois provinciales sur l'environnement. Bien, écoutez, je ne suis pas juriste.

Maître Fabien, voulez-vous vous essayer?

2275

M. CLAUDE FABIEN, commissaire :

Oui. Je vais risquer une question. Les citoyens peuvent demander n'importe quoi mais, après ça, le conseil de ville doit prendre ses responsabilités. C'est-à-dire, les élus agissant à l'intérieur des devoirs que leur impose la loi et puis leur mandat électoral, doivent prendre des

2280 décisions qui sont en accord avec le cadre normatif dans lequel ils opèrent. Puis le cadre normatif, c'est des lois qui ont préséance sur les règlements municipaux.

2285 Par exemple, les Chartes canadienne et québécoise des droits et des libertés fondamentaux, c'est les grandes lois d'ordre public. Et puis s'il y a des lois provinciales sur l'environnement, effectivement, une ville n'a pas le pouvoir d'adopter des règlements qui seraient contraires à des prescriptions d'ordre public d'une loi du Parlement du Québec.

M. GAÉTAN MONTMINY :

2290 Pourquoi la Ville de Montréal, dans sa nouvelle charte, n'inclut pas spécifiquement que quand dans villes, des arrondissements contreviennent aux lois provinciales, et puis qu'ils n'appuient pas la demande des citoyens ... vous voyez, moi, dans ma position, ça fait déjà depuis 95 que j'essaie à avoir des droits reconnus comme citoyen et le respect des règlements et des lois des citoyens. J'ai demandé ça depuis 95 et ça a toujours été sur une porte close, vous 2295 comprenez? À l'hôtel de ville de Montréal, à l'hôtel de ville de Saint-Pierre et de Lachine. Et là, je suis obligé même de me rendre à l'ombudsman de la Ville de Montréal.

2300 La semaine dernière, il y a une parution dans le journal, justement en fin de semaine sur le Messenger, sur notre journal local, qui spécifiait qu'il était pour s'implanter une troisième usine d'asphalte à Saint-Pierre, Lachine contre le règlement provincial et que, en plus, c'était sur des sites contaminés.

2305 La Ville autrefois n'accordait pas de permis à une industrie ou à une compagnie de s'implanter là sur un dépotoir qu'il y avait ici à Ville Saint-Pierre, Lachine. Est-ce que les citoyens ont certains droits? Est-ce qu'il va y avoir certains droits d'inclus dans la nouvelle charte de la Ville de Montréal?

2310 C'est une priorité que je demande, comme les espaces verts, comme les groupes que je m'occupe avec monsieur Fletcher et plusieurs autres.

2315 Et au sujet de la dépollution des sites qui sont déjà contaminés, comme où est-ce qu'était Consumer Glass, il y a des gens qui ont acheté des maisons, il y a onze, douze ans, est-ce qu'il va y avoir quelque chose dans la Charte de Montréal pour protéger l'investissement de ces citoyens-là. Ces citoyens-là, j'en ai plusieurs dans mon comité, ils ont brimés dans leurs droits et ces gens-là ont aucun recours contre la Ville par rapport ... ils ont aucune garantie du promoteur. Donc, dans ce cas-là, qui est fautif? Est-ce que c'est les citoyens? Ils sont de bonne foi en achetant des résidences là. Mais c'est partout ça se passe sur l'île de Montréal, ça. Je vous amène juste un cas.

2320 **LE PRÉSIDENT :**

Bien. Je comprends que vous souhaitez que la charte soit éventuellement plus explicite ...

M. GAÉTAN MONTMINY :

2325

C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

2330

... quant aux droits des citoyens ...

M. GAÉTAN MONTMINY :

2335

C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

2340

... d'en appeler de décisions de la Ville ou d'obtenir de la Ville la conformité aux lois en vigueur, ou d'obtenir la correction de torts faits à leur endroit.

M. GAÉTAN MONTMINY :

Justement.

2345

LE PRÉSIDENT :

Bien.

M. GAÉTAN MONTMINY :

2350

Est-ce que c'est normal?

LE PRÉSIDENT :

2355

J'essaie de m'assurer que les propos que vous tenez, monsieur Montminy ...

M. GAÉTAN MONTMINY :

2360

Oui, oui.

LE PRÉSIDENT :

... se traduisent en observations, en commentaires sur le projet de charte.

2365 **M. GAÉTAN MONTMINY :**

C'est ça.

2370 **LE PRÉSIDENT :**

Nous ne pouvons pas répondre pour la Ville.

2375 **M. GAÉTAN MONTMINY :**

O.K., parfait.

LE PRÉSIDENT :

2380 Nous ne pouvons pas répondre pour les promoteurs de ce projet de charte. Notre tâche est de faire en sorte que soient portés à la connaissance de la Ville les réactions, les jugements, les opinions que les citoyens et les citoyennes formulent à propos du projet.

Y a-t-il d'autres choses que vous souhaitez ajouter?

2385 **M. GAÉTAN MONTMINY :**

Au sujet des décisions, dans les articles 18 et 19, les décisions de la Ville de Montréal ont préséance sur l'arrondissement. Est-ce qu'il y aura un respect des citoyens d'inclus dans la charte vu l'imposition de la Ville d'octroyer des contrats à des compagnies qui sont en dérogation et qui sont déjà poursuivies par la justice à la Ville de Montréal, au Québec?

2395 Est-ce que le nombre d'élus doit être proportionnel aussi à la population dans le ratio de 5 élus pour 75 000 habitants comme c'est à Ville LaSalle? Parce que nous, présentement, ils veulent monter le staff à 5 au lieu de 3 pour une population de 45 000 maximum. Ça, ça implique encore des frais supplémentaires. Ils veulent avoir des réductions de coûts, mais ils veulent augmenter les effectifs. Est-ce que nous, en tant que citoyens, on a notre mot à dire dans la nouvelle charte?

2400 **LE PRÉSIDENT :**

Bien. Avez-vous d'autres observations?

2405 **M. GAÉTAN MONTMINY :**

Dans l'article 31, je suis allé présenter avec l'ombudsman, je suis allé présenter justement une copie, que j'avais aucune réponse, aucun support concernant mon dossier avec l'environnement. Je suis allé présenter ça jeudi dernier, vu que c'était Jeudi Saint, parce qu'à notre arrondissement, on n'a presque pas de support. Il faut attendre énormément de temps

2410 avant d'avoir des réponses. Est-ce que, dans la nouvelle Charte de Montréal, on peut avoir un support plus éclairé de ce côté-là? Parce que comme c'est là, on n'en a pas de droits. Le droit des citoyens, ce n'est plus un droit. Le droit, c'est les promoteurs et les compagnies, point à la ligne. On n'a aucun droit.

2415 Depuis 95 que j'essaie. J'ai fait déjà condamner les compagnies. J'ai le rendu du jugement par le juge Yves Fournier le 20 octobre 1997. Les règlements sont là, ils ne les appliquent pas.

2420 Est-ce que le poste de police est de connivence? Est-ce qu'il va avoir un nouveau débat avec la nouvelle Charte de Montréal concernant la prise de position avec les citoyens concernant la sécurité publique? Parce que ça fait partie de la nouvelle charte la sécurité publique aussi. Il n'y a pas seulement que l'infrastructure, les hôpitaux, les écoles, l'aéroport, le port de Montréal. Il y a bien d'autres facteurs qui rentrent en ligne de compte dans une nouvelle charte. Est-ce que la Ville est sensible à ça? Vous comprenez mon point de vue?

2425 **LE PRÉSIDENT :**

Je pense que oui. On essaie de noter pour essayer de traduire, parce que vous posez des questions, monsieur Montminy, mais si vous avez bien remarqué comment la commission fonctionne, nous sommes au stade où nous cherchons à entendre ce que les citoyens ont à ajouter, à dire, à suggérer, à proposer ou à critiquer à propos du projet de charte. Alors, si vous le formulez sous forme de question, nous écoutons, mais on va essayer de traduire ça en recommandations pour la Ville.

2435 **M. GAÉTAN MONTMINY :**

Oui. C'est tout.

LE PRÉSIDENT :

2440 Merci.

Est-ce que, docteur Lashley, vous avez des questions?

Mme MYRNA E. LASHLEY, commissaire :

2445 Non. Simplement pour demander: c'est les recommandations que vous voulez nous donner, c'est ça?

M. GAÉTAN MONTMINY :

2450 Oui, parce que quand c'est rendu que les citoyens sont brimés dans leurs droits... à un moment donné, c'est comme monsieur Fletcher le mentionnait, à la Ville de Montréal, moi, depuis le mois de janvier, février que je vais à la Ville de Montréal à poser des questions. Et

2455 monsieur Marcel Parent... notre préambule, des fois, il est écourté. On pose la question, des fois, un peu plus soutenue, un peu plus longue. Mais après ça, il nous coupe: *Posez votre question.+ Je veux dire, on se sent déjà brimés dans nos droits, vous comprenez? Ça fait que c'est pour ça qu'il le mentionnait tout à l'heure.

2460 Je tiens à vous le rappeler encore. Moi, je ne manque pas une assemblée à l'hôtel de ville de Montréal par rapport à ça, parce que ça me tient à coeur l'environnement et le respect des lois et le respect des citoyens. Comme c'est là, on se sent brimés dans nos droits.

2465 Les gens âgés qui ont construit notre société qu'on a aujourd'hui, qui étaient là avant nous, est-ce qu'ils ont un certain respect? Présentement, ils ont construit une résidence, il y a environ quinze ans, à Saint-Pierre où est-ce qu'était l'école Desrosiers. Le beau plant d'asphalte, il était là depuis quinze ans. Est-ce que la Ville a fait quelque chose pour nous? Jamais. Est-ce que l'Environnement a fait quelque chose pour nous? Est-ce qu'il va y avoir quelque chose d'inclus dans la Charte de Montréal par rapport à ça? Parce que ces gens-là, ils ont le droit à une certaine sérénité, une certaine paix d'esprit, et ces gens-là n'ont aucun respect de nos élus.

2470 Ça fait qu'on se pose toujours des questions: est-ce qu'en tant que payeurs de taxes, payeurs d'impôts, on a certains droits? C'est ce que c'est que j'ai mentionné à monsieur Thomas Mulcair à Québec, monsieur André Boisclair et le ministre Jean-Marc Fournier des Affaires municipales à Québec, au maire Tremblay, monsieur Gérald Tremblay, et monsieur Allan De Sousa.

2475

LE PRÉSIDENT :

2480 Monsieur Montminy, écoutez, je vais enlever mon chapeau de président de cette commission, puis notez rien de ce que je dis. Je vous parle de citoyen à citoyen, de concitoyen à concitoyen.

Vous êtes visiblement un homme généreusement préoccupé des problèmes de la Ville, de notre environnement. Vous rendez service à vos concitoyens ...

2485

M. GAÉTAN MONTMINY :

C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

2490

... à vos concitoyennes par votre engagement. Mais la chose que je veux vous dire, c'est que, à un moment donné, les discussions sur les chartes doivent être mises de côté et il faut faire autre chose. Et je pense que quand les citoyens et les citoyennes sentent qu'ils sont gouvernés par des hommes et des femmes qui n'ont pas le respect dû à leurs concitoyens...

2495

M. GAÉTAN MONTMINY :

C'est ça.

2500 **LE PRÉSIDENT :**

... quand ils sont sourds aux demandes des citoyens et des citoyennes ...

2505 **M. GAÉTAN MONTMINY :**

C'est en plein ça.

LE PRÉSIDENT :

2510 ... à ce moment-là, les gens qui s'estiment mal servis par le pouvoir en place...

M. GAÉTAN MONTMINY :

C'est ça.

2515

LE PRÉSIDENT :

... ont une seule chose à faire, c'est prendre tous les moyens possibles, toutes les dispositions possibles pour les congédier. On a au moins le droit de vote.

2520

Et là, monsieur Montminy, je vous parle toujours d'homme à homme et ce concitoyen à concitoyen. Il faut s'interroger sur la charte, mais je pense que les personnes comme vous qui sont activement impliquées dans les affaires municipales, qui s'y intéressent quotidiennement, et qui mettent des heures et des énergies à le faire, il faut passer à d'autres types d'actions. Il faut un jour envisager de former des partis politiques, vous joindre à un parti politique...

2525

M. GAÉTAN MONTMINY :

Oui.

2530

LE PRÉSIDENT :

... qui offre une autre façon de gouverner. Et là-dessus, je ne peux pas aller plus loin.

2535

Je vais remettre mon chapeau de président de la commission et je vais redemander à mes collègues s'ils ont des questions supplémentaires. Et si tel n'est pas le cas, je vais, monsieur Montminy, vous remercier beaucoup de cette présentation.

2540

Et je déclare que l'assemblée de ce soir est close, puisque nous avons entendu toutes les personnes qui voulaient se faire entendre. Merci, mesdames et messieurs. Bonne soirée.

Mme MYRNA E. LASHLEY, commissaire :

Merci.

2545

M. CLAUDE FABIEN, commissaire :

Merci.

2550

M. GAÉTAN MONTMINY :

Merci mille fois.

2555

Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont la transcription fidèle et exacte des notes recueillies au moyen de l'enregistrement mécanique, le tout hors de mon contrôle, et au meilleur de la qualité dudit enregistrement, le tout conformément à la Loi.

2560

ET J'AI SIGNÉ:

2565

LISE MAISONNEUVE, s.o.